

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Comptes annuels clôturés le 30.06.2013

Octobre 2013

SOMMAIRE

■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 11 DECEMBRE 2013	p.3
■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	p.19
■ RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTROLE INTERNE	p.39
■ COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2013	p.46
■ COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 30 JUIN 2013	p.155
■ DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2012-2013	p.176
■ HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU	p.179
■ ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	p.180

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013,
- de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,
- de procéder au renouvellement de mandats de certains Administrateurs et de vous proposer la nomination d'une Administratrice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de l'exercice

■ Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2012-2013, sa politique de croissance externe à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2012-2013 à 50,3 millions d'euros contre 40,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs (marge sur coût des ventes, Ebitda, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 65,1 millions d'euros, en croissance de 15,1 millions d'euros par rapport à 2011-2012.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 2,7 millions d'euros, en amélioration de 2,2 millions d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 14,2 millions d'euros contre 49,5 millions d'euros en 2011-2012.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 37,2 millions d'euros, à comparer à 66 millions d'euros l'exercice précédent, qui avait enregistré une opération à caractère non récurrent auprès de la société canadienne Limagrain Genetics Inc.

Il comprend aussi des dotations nettes aux provisions financières pour un montant de 18,4 millions d'euros ainsi que des gains de change pour un montant net de 5,2 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 10,5 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à un produit net de 2,6 millions d'euros, contre une perte nette de 16,8 millions d'euros en 2011-2012 ; il comporte notamment une plus-value sur la cession d'une participation.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, Clause SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis cet exercice, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE, pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2012-2013 un produit net de 12,6 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 1,7 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 22,3 millions d'euros au 30 juin 2013.

Le capital social s'élève au 30 juin 2013 à 288 833 642,75 euros, correspondant à 18 939 911 actions au nominal de 15,25 euros chacune ; Vilmorin & Cie a procédé en cours d'exercice à une augmentation de capital par incorporation de réserves sur la base d'une attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2013 une valeur brute de 551,3 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 148,1 millions d'euros.

Il est rappelé que Vilmorin & Cie avait mis en place, en octobre 2010, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec plusieurs établissements bancaires. Au 30 juin 2013, ce crédit était utilisé à hauteur de 180 millions d'euros.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/Ebitda, Ebitda/charges financières nettes) ; au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Enfin Vilmorin & Cie a décidé de consolider et de diversifier ses ressources financières en réalisant en mars 2013 une opération de placement privé de type « Schuldschein » pour un montant de 130 millions d'euros.

■ Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2012-2013, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales évolutions du périmètre de consolidation proviennent de l'acquisition en octobre 2012 de la société Century Seeds (Inde. Potagères) et de l'intégration de Link Seed (Afrique du Sud. Grandes cultures) conduite en janvier 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2012-2013, à 1 472 millions d'euros, en croissance de 10 % à données courantes.

Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 43,3 %, en retrait de 0,4 point par rapport à 2011-2012.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 480,8 millions d'euros, contre 446,4 millions d'euros au 30 juin 2012.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a continué à intensifier, en 2012-2013, ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 180,9 millions d'euros contre 161,6 millions d'euros en 2011-2012 et représente désormais 14,2 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le crédit d'impôt recherche, comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 23,2 millions d'euros contre 25,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles nettes prennent également en compte les charges d'impairments et les coûts de restructuration industrielle ainsi que des éléments à caractère exceptionnel relatifs à des cessions d'actifs financiers pour un montant net total de 1,7 million d'euros.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 156,5 millions d'euros en croissance de 18,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,6 %.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 27,9 millions d'euros contre 26,3 millions d'euros en 2011-2012 et intègre cet exercice des pertes de change à hauteur de 0,9 million d'euros contre 9 millions d'euros au 30 juin 2012.

Dans un contexte de taux de financement favorable, le coût du financement s'établit à 20,4 millions d'euros en amélioration de 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 23,3 millions d'euros contre 26,1 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 107 millions d'euros, en progression significative (+19,9 millions d'euros), par rapport à l'exercice précédent ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 99,4 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilancielle au 30 juin 2013 reste globalement stable. Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (360,1 millions d'euros), l'endettement comptable total ressort à 337 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 315,7 millions d'euros au 30 juin 2012. La part de l'endettement non courant s'établit à 516,7 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 1 025,8 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 124,5 millions d'euros.

■ Branche Semences potagères

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2013 à 544,9 millions d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Retraitée à données comparables, cette évolution est de +3,8 %, supérieure à la croissance globale du marché estimée pour cette année.

Cette excellente réalisation, qui confirme le retour à une croissance soutenue et traduit de nouvelles prises de parts de marchés, s'opère dans un environnement en nette amélioration, mais toujours impacté ponctuellement par les conséquences de la crise économique, avec des situations hétérogènes selon les pays.

Vilmorin & Cie réalise ainsi au cours de l'exercice 2012-2013 de solides performances sur l'ensemble de ses marchés, à l'exception cependant du marché japonais marqué par une certaine atonie. Celles-ci démontrent une nouvelle fois la pertinence de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés.

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 15,1 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 53,4 millions d'euros contre 51,3 millions d'euros en 2011-2012.

■ Branche Semences de grandes cultures

Le chiffre d'affaires annuel Semences de grandes cultures s'élève au 30 juin 2013 à 846,8 millions d'euros, en progression de 16,2 % en référence à l'exercice 2011-2012 ; à données comparables cette évolution est de + 15,1 %, dépassant largement l'objectif défini.

L'activité de l'exercice a été favorablement influencée par un environnement agricole porteur. Malgré des semis perturbés au printemps 2013 par des conditions météorologiques délicates aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, les campagnes en maïs et en tournesol ont bénéficié d'une activité particulièrement soutenue.

■ En Europe, Vilmorin & Cie enregistre une très forte progression de son chiffre d'affaires annuel (553,7 millions d'euros), de 13 % à données comparables.

L'ensemble des espèces stratégiques (maïs, blé et oléagineux) connaît ainsi une forte croissance.

En maïs, les volumes commercialisés augmentent et s'accompagnent de hausses tarifaires ainsi que de prises de parts de marchés.

Le tournesol enregistre une nouvelle fois d'excellents résultats, marqués par une progression des ventes intégrant des revalorisations tarifaires et traduisant également des gains de parts de marchés, notamment en Europe de l'Est (Ukraine et Russie) ainsi qu'en Turquie.

Concernant les céréales, l'exercice est marqué par une belle croissance des royalties encaissées, venant compléter une année favorable à la vente des semences.

Ces excellents résultats concrétisent la qualité de l'offre produits, la bonne adaptation de l'organisation commerciale et le dynamisme des réseaux de distribution.

■ En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires (256,4 millions d'euros) est en hausse de plus de 16,1 % à données comparables, en référence à l'exercice précédent.

Ce dynamisme traduit une combinaison de croissance en volume et d'augmentations tarifaires destinées à intégrer l'innovation technologique mais aussi cette année à couvrir l'augmentation des coûts d'approvisionnement.

Les performances techniques des semences et spécificités du modèle commercial confirment le positionnement d'AgReliant, co-entreprise détenue à parité avec KWS, comme le troisième semencier sur la région du Corn Belt américain.

■ En Amérique du Sud, les campagnes commerciales en maïs de l'exercice 2012-2013 (26,1 millions d'euros) concrétisent de très bonnes performances qui confirment les plans initiaux et témoignent du dynamisme du marché brésilien ainsi que de la bonne intégration des sociétés acquises au cours des deux dernières années, désormais regroupées au sein de la Business Unit Limagrain South America.

■ En Asie, Bisco Bio Sciences, société indienne dont la prise de contrôle intégral est intervenue au cours de l'exercice, atteint globalement son objectif, contribuant à hauteur de 10,6 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2012-2013. Elle confirme ainsi progressivement sa bonne intégration opérationnelle.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 9,9 % et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 69,6 millions d'euros, en très forte progression (+14,1 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent.

■ Branche Produits de jardin

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 79,3 millions d'euros au 30 juin 2013, en retrait de 5,4 % à données comparables. L'activité a été fortement impactée tant en France qu'au Royaume-Uni par des conditions climatiques extrêmement défavorables aux loisirs du jardinage au cours du printemps 2013 ainsi que par un environnement économique toujours très tendu.

La branche Produits de jardin affiche en résultante de cet exercice une contribution déficitaire de 2,9 millions d'euros au résultat net consolidé, encore impactée par les coûts de réorganisation de la société britannique Suttons.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2012-2013 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

Au 30 juin 2013	Non Echues	Dettes échues	Dettes échues	Dettes échues	Dettes échues	TOTAL
En euros		entre 1 et 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Depuis +90 jours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 903 506	133 322	28 024			12 064 852

Informations sociales, environnementales et sociétales

L'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24 avril 2012 ont entraîné de nouvelles obligations en matière de publication et de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, auxquelles Vilmorin & Cie est désormais soumise. Ces obligations font l'objet d'un rapport séparé de la part de votre Conseil d'Administration.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Vilmorin & Cie a procédé début octobre 2013 à la finalisation de plusieurs opérations d'acquisitions :

- acquisition intégrale de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie. Spécialisée en semences potagères, cette société dispose d'un portefeuille produits diversifié (laitue et « greens », melon, pastèque et piment notamment) et d'un dispositif de recherche de grande qualité. Son modèle de distribution directe aux producteurs représente par ailleurs un atout opérationnel important.

- signature d'un accord avec la société semencière africaine Seed Co et AICO Africa Limited (AICO), son actionnaire de référence.

Selon les termes de cet accord, Vilmorin & Cie procédera à l'acquisition d'un bloc de titres de Seed Co auprès d'AICO et souscrira parallèlement à une augmentation de capital réservée, pour détenir ainsi une participation d'environ 15 % du capital de Seed Co.

Cet accord ouvre également à Vilmorin & Cie l'option d'une seconde augmentation de capital réservée, qui lui permettrait de détenir, à horizon de fin 2014, 25 % du capital de Seed Co.

Cette opération est soumise à l'agrément préalable des autorités du Zimbabwe ainsi qu'à l'approbation de l'Assemblée Générale de Seed Co.

Perspectives d'avenir

L'exercice 2012-2013 a été marqué par un environnement de marchés favorable, malgré la volatilité sous-jacente des prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2013-2014 devrait permettre de conforter le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés offrant désormais une meilleure visibilité ; par ailleurs, Vilmorin &

Cie continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique,
- internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ciblées,
- ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée des Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Fort de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

Acquisitions et cessions de participations

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Outre l'acquisition en octobre 2012 de la société indienne Century Seeds, spécialisée en semences potagères, et de l'intégration, à compter de janvier 2013, de la société sud-africaine Link Seed, dédiée aux semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie a acquis en cours d'exercice les intérêts minoritaires familiaux de la société indienne Bisco Bio Sciences, dont elle détenait déjà le contrôle. Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

Actionnariat

A la suite de l'attribution d'actions gratuites réalisée en janvier 2013, le capital social de Vilmorin & Cie est désormais composé de 18 939 911 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30 juin 2013 majoritairement à 61,7 % par Groupe Limagrain Holding, à 5,8 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 5 % par Selia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

A la suite de son intervention en fonds propres au cours de l'exercice 2009-2010, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) avait déclaré des franchissements de seuil, indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement - FSI (désormais intégré dans BPI France) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO) a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Vilmorin & Cie et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75 % du capital et 5,05 % des droits de vote de la société. La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 882 834 titres et droits de vote, soit 9,94 % du capital et 6,48 % des droits de vote de la société.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2013, 10 130 059 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Selia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 81,9 %.

Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie détenait 3 784 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2013, au titre de ce même article.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie comme suit :

Résultat net au 30 juin 2013	22 299 631,06 euros
Affectation à la réserve légale	1 114 984,55 euros
Résultat au 30 juin 2013 disponible	21 184 646,51 euros
Report à nouveau initial après augmentation de capital	32 942 476,08 euros
Dividendes à distribuer	31 250 853,15 euros
Report à nouveau final	22 876 269,44 euros

Le dividende net est fixé à 1,65 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 31,5 %.

Le montant total des dividendes (31 250 853,15 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'actions	17 218 101	17 218 101	17 218 101
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,41 euro	1,50 euro	1,65 euro

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 79 624 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

Tableau de résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
En milliers d'euros	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Capital en fin d'exercice					
Capital social	204 226	262 576	262 576	262 576	288 833
Nombre d'actions ordinaires	13 391 857	17 218 101	17 218 101	17 218 101	18 939 911
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	33 993	37 327	37 801	40 795	50 308
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	28 878	29 723	65 818	24 430	29 594
Impôt sur les bénéfices	- 7 476	- 5 687	- 4 011	- 11 119	- 12 630
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	37 004	32 647	63 395	35 190	22 300
Résultat distribué	23 704	24 278	25 827	28 410	31 251
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,71	2,06	4,05	2,06	2,23
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,76	1,90	3,68	2,04	1,17
Dividende attribué à chaque action	1,77	1,41	1,50	1,65	1,65
Effectif					
Effectif moyen propre*	87	89	105	133	183
Masse salariale totale	5 511	6 027	6 726	8 602	10 725
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 011	3 173	3 386	4 518	6 381

* en nombre de personnes

Information du Comité d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

Conventions réglementées

Nous vous informons que de nouvelles conventions soumises à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été présentées au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. Elles concernent des transactions avec Groupe Limagrain Holding.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

Mode de gestion de l'entreprise

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Au 30 juin 2013, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

- Président Directeur Général : Philippe AYMARD
- Membres du Conseil d'Administration :
 - Joël ARNAUD
 - Daniel CHERON
 - Jean-Yves FOUCAULT
 - François HEYRAUD
 - Pascal VIGUIER
 - Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2012-2013, Philippe AYMARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Leurs mandats arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Messieurs Jean-Yves FOUCAULT et Pascal VIGUIER.

En outre, en remplacement de Monsieur Didier MIRATON dont le mandat vient également à échéance, il vous propose de nommer Madame (...) comme Administratrice, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2012-2013, votre Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis 2010, un Comité d'audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration met en pratique progressivement les recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. A ce titre a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 un Comité stratégique ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs proposée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination d'une Administratrice indépendante.

Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2013 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2012-2013 à la somme de 22 000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin & Cie et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Daniel CHERON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2012-2013 est 160,5 milliers d'euros, dont une partie variable de 45,5 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHERON s'élèvent au 30 juin 2013 à 202 milliers d'euros.

Organes de contrôle

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2013 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2011-2012.

Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 décembre 2012, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	109 843
Prix moyen d'achat	93,23 euros
Nombre de titres vendus	107 080
Prix moyen de vente	93,21 euros.

Au 30 juin 2013, notre société détenait 3 784 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 336 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 88,76 euros.

Au 30 septembre 2013, notre société détenait 5 985 titres d'autocontrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 130 millions d'euros.

Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 décembre 2012, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

■ **Emission d'obligations ou autres titres de créances assimilés**

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 350 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

■ **Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 350 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 350 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (dixième à quatorzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la quinzième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

Dispositions générales

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

A l'exception de la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2012 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	450 millions d'euros	Néant
Emission d'obligations et autres titres de créance assimilés	18 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution gratuite aux actionnaires	26 mois	75 millions d'euros	Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26 257 602,50 € par l'émission de 1 721 810 actions nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune

MANDATS DES ADMINISTRATEURS VILMORIN & CIE AU 30 JUIN 2013

Au 30 juin 2013, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie était composé de la façon suivante :

Président Directeur Général :	
Philippe AYMARD	<p>Président Directeur Général : Vilmorin SA, Clause SA, Administrateur : Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, DLF France SAS, Selia SA, Co-Gérant : Dôme 2000, Aigle & Partners SNC, Membre du Conseil de Gérance : Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) Membre du Board : Vilmorin USA Corp (Etats-Unis), Hazera Genetics (Israël), Harris Moran Seed Company (Etats-Unis), VCC Japan (Japon), Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)</p>
Administrateurs	
François HEYRAUD	<p>Président Directeur Général : Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA Président du Comité d'Administration : Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Brossard Distribution SAS, Pain Jacquet SAS, Président du Conseil d'Administration : Jacquet Belgium SA (Belgique) Administrateur : Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet Brossard), Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Selia SA, Vilmorin Jardin SA, GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil), Membre du Comité d'Administration : Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Membre du Conseil de Gérance : Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Selia) Membre du Conseil de Surveillance : C.H. VAN DEN BERG B.V. (Pays-Bas) Membre du Board Of Directors : Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)</p>

<p>Jean-Yves FOUCAULT</p>	<p>Président : Coopérative Agricole Limagrain, Président Directeur Général : Groupe Limagrain Holding SA, Président du Comité d'Administration : GLH Participations SAS, Administrateur : Jacquet Belgium SA (Belgique), Jacquet Brossard SA, Etablissements Tardif & Fils SA (Représentant Coopérative Limagrain), Selia SA, Vilmorin Jardin SA, Membre du Comité d'Administration : Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Pain Jacquet SAS, Membre du Conseil de Gérance : Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain), Président et Membre du Comité Stratégique : Biogemma SAS, Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas) Membre du Board of Directors : Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)</p>
<p>Joël ARNAUD</p>	<p>Président Directeur Général : Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Président du Conseil d'Administration : Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil), Président du Conseil de Tutelle : Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique) Président du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas) Président du Board of Directors : Brasmilho SA (Brésil), Administrateur : Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA, Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas) Membre du Conseil de Gérance : Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding) Member/Management Committee : Agreliant Genetics LLC (Etats-Unis), Membre du Board of Directors : Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie), Limagrain Genetics Inc (Canada), Vilmorin USA Corp. (Etats-Unis), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)</p>
<p>Daniel CHERON</p>	<p>Directeur Général : Coopérative Agricole Limagrain, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS Directeur Général Délégué : Groupe Limagrain Holding SA, Administrateur : Genoplante Valor SAS, Membre du Comité Stratégique : Biogemma SAS</p>
<p>Pascal VIGUIER</p>	<p>Administrateur : Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain),</p>

	<p>Sélia SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain), Unisigma GIE, Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil), Soltis SAS (représentant Limagrain Europe),</p> <p>Membre du Conseil de Gérance : Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili),</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)</p> <p>Membre du Conseil de Tutelle : Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)</p> <p>Management Committee : Limagrain Cereal Seeds LLC (Etats-Unis)</p> <p>Membre du Board of Directors : Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud),</p>
Administrateur indépendant	
Didier MIRATON	
Directeur Général Délégué	
Emmanuel ROUGIER	<p>Président du Conseil d'Administration : GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil),</p> <p>Président et CEO : Vilmorin USA Corp (Etats-Unis),</p> <p>Chairman du Board Of Directors : Limagrain Genetics Inc (Canada), Limagrain (Beijing) Business Consulting CO Ltd (Chine), Atash Seeds Private Limited (Inde),</p> <p>Directeur Général : Limagrain Genetics Inc (Canada),</p> <p>Membre du Board of Directors : Vilmorin Hong Kong Limited (Hong Kong), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud),</p> <p>Membre Management Committee : Limagrain Cereal Seeds LLC (Etats-Unis),</p> <p>Administrateur : Limagrain Guerra Do Brasil Ltda (Brésil), GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil),</p>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales

1. La démarche de Vilmorin & Cie en matière sociale, environnementale et sociétale

La stratégie de Vilmorin & Cie est guidée par une vision responsable et long terme de son développement. Face aux défis liés à la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources, Vilmorin & Cie a initié depuis l'exercice 2011-2012 une démarche structurée en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en collaboration avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Cette démarche, portée par une organisation dédiée, a d'ores et déjà permis de formaliser un socle commun valorisant la singularité du groupe, tout en laissant la possibilité aux Business Units de l'ajuster à leurs spécificités en termes d'organisation, de territoire et d'enjeux. Après une phase de diagnostic, réalisé avec l'appui de sociétés conseil selon les référentiels ISO 26000 et Global Reporting Initiative, les premiers plans d'actions, répondant aux enjeux prioritaires en termes de responsabilité et de performance, ont été élaborés et vont progressivement être déployés. Parallèlement, un reporting extra-financier plus complet est mis en place pour piloter la démarche et en faire un programme performant d'amélioration continue.

Le chapitre RSE ci-après rend compte d'indicateurs et d'informations détaillées sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux, répondant aux exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012.

2. Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- les nouvelles dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105 du Code de Commerce français,
- les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes.

Dans ce cadre, une analyse de matérialité a été menée, prenant en compte l'importance de 71 enjeux RSE prioritaires vis-à-vis des parties prenantes et leur pertinence pour la stratégie globale, via une série d'interviews internes, de visites de sites de production, par des consultations de parties prenantes, un benchmark de bonnes pratiques de groupes internationaux inter et intra-sectoriels et des analyses de questionnaires externes émanant de sociétés de notation extra-financière, de clients, etc.

Ont été retenus les enjeux ayant un impact important sur les activités du groupe, quelle que soit leur performance, ou ceux que les parties prenantes interrogées ont jugé primordiaux.

Une table de concordance avec les lignes directrices de référence (Global Reporting International, Grenelle 2 et ISO26 000) a été mise en place.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1er juillet au 30 juin) à l'exception :

- dans les données sociales : des indicateurs notamment relatifs à la formation et aux mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (du 1er janvier au 31 décembre), par souci de cohérence avec la réglementation française et le bilan social des sociétés françaises, de même,
- dans les données environnementales, sans que cela représente un impact significatif sur le reporting, certaines entités reportent certains indicateurs sur un exercice civil et non fiscal.

2.1 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2012-2013 :

- le reporting social couvre la totalité du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie;
- le reporting environnemental couvre 96 % du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie en matière d'eau et d'énergie, et 73% du chiffre d'affaires 2012-2013 en matière de déchets générés.

Toutefois, compte tenu des précisions et limites méthodologiques énoncées ci-dessous, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée.

Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financières sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

2.1.1 Variations de périmètre

Les variations de périmètre sont prises en compte à la date de leur mise en service effective. Toutefois, il est toléré que des acquisitions, cessions ou créations soient prises en compte uniquement après une pleine année d'exploitation selon l'activité exercée.

Lorsque les données sont jugées pertinentes, la consolidation peut être effectuée selon le nouveau périmètre pour les années antérieures afin de faciliter les comparaisons (pro-forma). Ces principes valent à compter de l'exercice 2012-2013, première année de structuration du reporting extra-financier pour le groupe.

2.2 Procédures méthodologiques

Les procédures du groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un glossaire de définition des indicateurs sociaux en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un guide méthodologique du reporting social groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un test de contrôle de cohérence avec les données sociales issues du système de reporting de consolidation financière et listé dans l'outil de reporting Access.
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'une liste de définitions des indicateurs environnementaux retenus, selon la base du GRI en anglais;
 - d'un tableau de conversion des différentes unités utilisées.

2.3 Pertinence et choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de Commerce français ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des Ressources Humaines du groupe ;
- les indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie RSE selon la méthode de l'ISO 26000.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de Ressources Humaines et les engagements du groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux est en cohérence avec les thématiques de l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français et comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/ CO2 et eau ;
- la pollution et la gestion des déchets ;
- la protection de la biodiversité ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;

- les dépenses pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement.
Le choix des indicateurs a été réalisé selon une approche pertinente permettant la comparabilité et la compréhension avec les enjeux réels du groupe pour l'environnement, et prenant en compte la spécificité de ses activités notamment sur les thématiques de l'eau, des gaz à effet de serre, de la protection de la biodiversité et de la préservation des sols.

2.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation aura lieu à compter de l'exercice 2013-2014 ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux, où une approche structurée et méthodique est en cours de réflexion ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

2.4.1 Précisions concernant les données sociales

Un temps plein est défini par rapport à la durée légale du travail dans le pays d'exercice et/ou de l'entreprise.

La définition de « travailleur handicapé » est considérée en fonction des réglementations locales.

La définition de « manager » dans le groupe est exprimée comme suit : tout employé ayant un diplôme bac+5 ou équivalent acquis par l'expérience professionnelle. Sont inclus les dirigeants et les cadres de Direction de Vilmorin & Cie.

Lorsqu'un salarié est en congés maladie, il est comptabilisé dans les effectifs, s'il est remplacé, le remplaçant n'est en revanche pas comptabilisé dans l'effectif permanent.

Est considéré comme accident du travail, un accident survenu durant le temps de travail quelle qu'en soit la raison. Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Les jours d'absence sont les jours non travaillés pour cause de maladie, maternité, absence exceptionnelle ou d'accident du travail. Les congés payés, jours de formation, jours de représentation du personnel ou de récupération ne sont pas comptabilisés dans les absences. L'ensemble des jours d'absences sont comptabilisés en jours ouvrés, notamment pour le calcul du taux de gravité.

Le nombre d'heures d'absence est calculé sur la base du nombre de jours d'absence reporté, multiplié par 8,5 heures.

Les calculs du taux d'absentéisme, du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail sont réalisés sur la base d'une moyenne groupe d'heures travaillées - à savoir, pour l'année 2012-2013, 1850 heures - et selon les formules de calcul du GRI LA7. Ainsi, le taux d'absentéisme est calculé selon la formule suivante : nombre d'heures d'absence / nombre d'heures théoriques de travail.

La part des salariés ayant bénéficié d'un entretien individuel au cours de l'exercice 2012-2013 est calculée selon la formule suivante : nombre d'entretiens individuels 2011-2012 / effectif permanent 2012-2013.

La typologie des formations prises en compte dans le reporting peut être variée.

2.4.2 Précisions concernant les données environnementales

La consommation en eau ainsi que la consommation d'énergie du groupe est calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration. Les sociétés intégrées dans ce calcul sont les suivantes : Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi, Vilmorin Atlas SARL, Vilmorin Iberica SA, Vilmorin SA, Mikado Kyowa Seed Co Ltd, Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda, Hazera Genetics Ltd, Hazera seeds inc, Hazera tohumculuk Ve Ticaret AS, Nickerson Zwaan BV, Limagrain Guerra do Brasil SA, Bisco Bio Sciences Private Ltd, Limagrain UK Ltd, Limagrain Europe SA, Limagrain Clovis Matton Belgium, Limagrain Nederland BV, Limagrain Iberica, Limagrain GmbH, Sutttons

Seeds Ltd, C.H Van Den Berg BV, Vilmorin Garden Sp Zo.o, Vilmorin Jardin SA, Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi, Clause SA, Claude India Private Ltd, Clause Italia SPA, Clause Polska Sp.zo.o., Clause Spain SA et Harris Moran Seed Company. Ces sociétés représentent 96% du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie.

En raison de la spécificité des activités de Vilmorin & Cie - productions en serres et aux champs - au regard des consommations en eau de ses sites, l'indicateur eau retenu ne prend en compte que la consommation en eau de ville achetée sur facture. Toute consommation d'eau issue de forage, de puits et/ou relative à l'eau de pluie n'est pas comptabilisée pour des raisons de fiabilité et de comparabilité des résultats.

Les consommations totales d'énergies sont exprimées en kWh. Les données et facteurs de conversion retenus sont :

- masse volumique gaz naturel : 0.8 kg/m³ selon « Gaz Naturel » de Richard Tilagone, Editions Techniques de l'Ingénieur

- gaz naturel : 11.06 kWh/m³ selon une moyenne réalisée via http://www.gdfsuez-dolcevita.fr/portailClients/ShowBinary/BEA%20Repository/Racine%20Gaz%20de%20France/medias/flash/facture_prix/conversion

- et les équivalences suivantes : 1 dm³ = 1 litre, 1kWh = 3 600 000 J prises sur le site de référence : www.unitjuggler.com.

Les déchets de Vilmorin & Cie sont principalement composés de déchets organiques (matières végétales, déchets de triage, terreau...), de produits phytosanitaires non utilisés, d'emballages vides et de palettes. Le volume total des déchets générés par les activités du groupe est calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration. Les sociétés intégrées dans ce calcul sont les suivantes : Vilmorin SA, Vilmorin Iberica SA, Hazera Genetics Ltd, Nickerson Zwaan BV, Limagrain Guerra do Brasil SA, Bisco Bio Sciences Private Ltd, Limagrain UK Ltd, Limagrain Europe SA, Limagrain Clovis Matton Belgium, Limagrain Nederland BV, Suttons Seeds Ltd, C.H Van Den Berg BV, Vilmorin Garden Sp Zo.o, Vilmorin Jardin SA, Clause SA, Clause India Private Ltd, Clause Spain SA, Clause Polska Sp.z.o.o. Harris Moran Seed Company et Mikado Kyowa Seeds Co Ltd. Ces sociétés représentent 73% du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie.

Le nombre de variétés lancées, qui illustre l'indicateur de biodiversité, est calculé sur la base des variétés qui génèrent un chiffre d'affaires.

2.5 Consolidation et contrôle interne

Chaque entité et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

> Les données sociales sont collectées par la Direction des Ressources Humaines. La source principale en est le Système d'Information des Ressources Humaines, alimenté par une application de gestion dédiée sous Access croisée avec le logiciel de Gestion Prévisionnelle des Compétences (SMART) et des logiciels de traitement de paie.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction des Ressources Humaines groupe,

- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.

> Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque Direction Financière, soit directement par un membre de la Direction Financière, soit par le responsable environnement, soit par le responsable RSE, soit enfin par le responsable des opérations en fonction de la taille et de l'organisation de la filiale. Elles sont ensuite consolidées au niveau du groupe par le département RSE de la Direction des Affaires Institutionnelles et de la RSE. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués.

Toute entreprise présentant plus de deux incohérences dans le système de reporting environnemental est exclue du périmètre de consolidation pour l'exercice de référence, à condition que la somme des sites exclus d'une Business Unit ne représente pas plus de 20 % du chiffre d'affaires de l'année de

référence de cette même Business Unit ; à l'exception du volume total de déchets calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration.

Les données sociales et environnementales feront l'objet, au cours des prochaines années, de comparaisons avec les résultats des années précédentes, dans un esprit d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle. Tout indicateur présentant un écart supérieur à 5 % entre l'année antérieure et l'année de référence fera l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi afin de comprendre et de progresser l'année suivante.

Toute valeur nulle reportée devra faire l'objet d'un contrôle de cohérence particulier et le cas échéant être clairement expliquée.

2.6 Contrôles externes

Pour l'exercice 2012-2013, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par KPMG Audit, l'un des deux Commissaires aux Comptes. Parallèlement, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux, sur trois entités représentatives des activités du groupe : Hazera Genetics (Israël - branche Semences potagères), Limagrain Europe (France - branche Semences de grandes cultures) et Vilmorin Jardin (France - Branche Produits de jardin), afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting.

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique.

3. Informations sociales

Le développement de Vilmorin & Cie repose sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs. La gestion des ressources humaines doit accompagner la croissance, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes, notamment en développant leurs compétences, tout en permettant l'expression de leur diversité.

Ces grands principes directeurs du management des ressources humaines sont définis par le Comité Exécutif. Ils intègrent les propositions et travaux des responsables des ressources humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité Ressources Humaines du groupe.

Chaque société opérationnelle applique ensuite l'ensemble de ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de Vilmorin & Cie parmi lesquelles : sens de l'innovation, solidarité, mobilité et esprit d'équipe.

3.1 Une politique volontariste en matière d'emploi

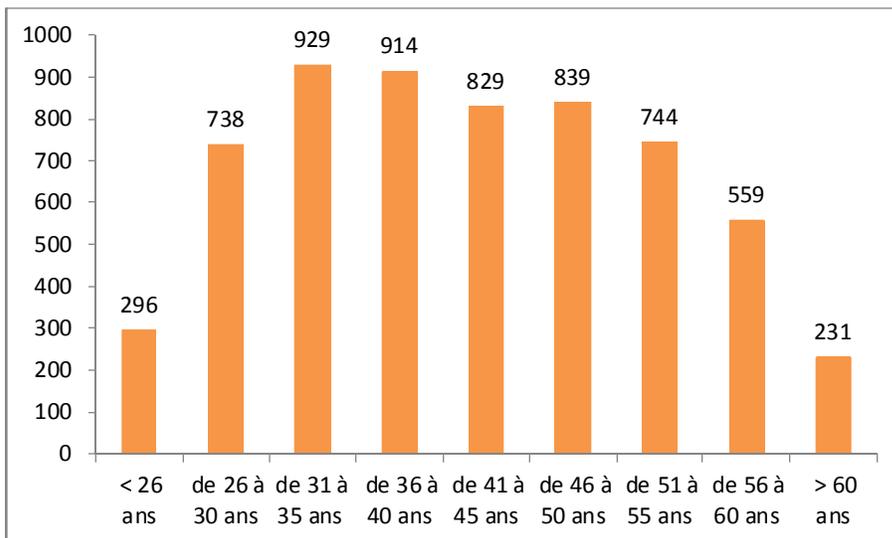
3.1.1 Les effectifs

Comptant un effectif permanent de plus de 6 000 personnes, Vilmorin & Cie est riche de 57 nationalités différentes.

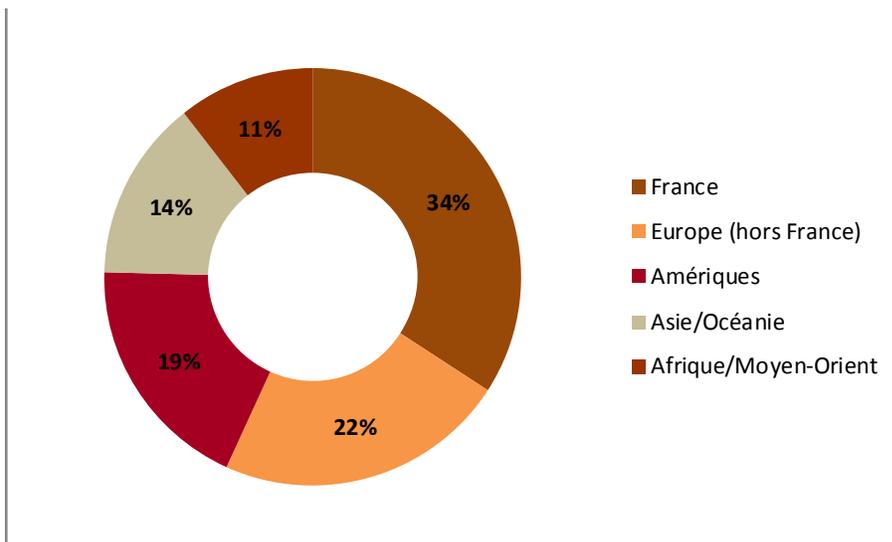
Évolution de l'effectif permanent : chiffres clés

	11-12	12-13
Branche		
Semences potagères	2 805	2 986
Semences de grandes cultures	2 252	2 437
Produits de jardin	456	471
Holding	127	185
Zone géographique		
France	1 859	2 075
Etranger	3 781	4 004
Sexe		
Hommes	3 667	3 938
Femmes	1 973	2 141
Catégorie		
Managers	1 736	1 650
Non-managers	3 904	4 429
TOTAL	5 640	6 079

Pyramide des âges (en nombre de personnes)



Répartition géographique de l'effectif permanent



3.1.2 Les mouvements

➤ Les recrutements et l'intégration

776 salariés permanents ont rejoint Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2012-2013, dont 126 par titularisation de contrat à durée déterminée.

Afin d'accompagner l'internationalisation de Vilmorin & Cie, la politique de recrutement s'intensifie progressivement à l'international.

Dans les zones où elle est implantée, Vilmorin & Cie a en effet la volonté de promouvoir le recrutement local et noue dans cet objectif des relations de partenariat avec l'enseignement supérieur. Celles-ci sont menées par les principales filiales dans leurs pays d'implantation.

La démarche de recrutement est également assurée au niveau de la Direction des Ressources Humaines du groupe qui élabore une liste de correspondants en charge des relations avec les écoles et les universités internationales et cible certaines d'entre elles afin de collaborer de manière plus étroite, notamment au travers d'une participation active à différents programmes pédagogiques.

La mise en œuvre de ce dispositif s'est poursuivie et, au cours de l'exercice 2012-2013, de jeunes talents ont été plus particulièrement identifiés, aussi bien en France qu'à l'étranger, en collaboration avec les écoles et universités partenaires.

Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers dans leur poste, des parcours d'intégration ont été mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites. L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.). Trois sessions accueillant au total plus de 60 personnes et regroupant des participants de nombreuses nationalités, ont été organisées en 2012-2013.

Parallèlement, un dispositif d'intégration dédié aux non-managers est en cours d'élaboration, pour leur permettre d'approfondir leur connaissance des activités et de l'organisation de Vilmorin & Cie.

Enfin, une démarche de suivi des jeunes talents (parcours pépinière) est d'ores et déjà en place. Concernant les salariés entrés dans le groupe par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise*, elle consiste, dans une première phase, en un suivi plus attentif de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel. Puis, lorsque ces jeunes potentiels sont recrutés, un parcours de développement sur 3 ans leur est proposé, afin de faciliter leur intégration. Celui-ci comprendra prochainement un dispositif de tutorat, permettant aux salariés de la pépinière d'être accompagnés par un salarié dit « senior », véritable personne ressource pour favoriser leur compréhension de Vilmorin & Cie.

➤ Le turnover

431 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2012-2013, représentant un taux de turnover de 7 %, stable par rapport à 2011-2012.

	11-12	12-13
Retraites	70	61
Démissions	157	182
Licenciements (individuels et collectifs)	122	119
Autres	48	69
TOTAL	397	431

➤ La mobilité

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur. Aussi, pour inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, des voyages et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

En 2012-2013, 147 collaborateurs de Vilmorin & Cie ont connu une mobilité et la société comptait au total 69 salariés expatriés.

En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois), seront prochainement développées, dans un premier temps par l'intermédiaire d'une Business Unit pilote : HM.CLAUSE.

3.1.3 L'organisation du temps de travail

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales peut s'échelonner, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

Le télétravail fait partie des nouvelles formes d'organisation du travail. A titre d'exemple, Vilmorin Jardin a expérimenté, durant le premier semestre 2013, le télétravail pendulaire, c'est-à-dire limité à quelques jours par mois. Ce nouveau mode d'organisation du travail, qui permet aux salariés d'exercer leur activité en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication, vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. La phase de test

s'est conclue sur des retours très positifs des managers et des collaborateurs concernés. En conséquence, le télétravail fait désormais partie intégrante, depuis le 1er juillet 2013, des modes d'organisation au sein de Vilmorin Jardin.

3.1.4 La politique de rémunération

➤ Les rémunérations

En 2012-2013, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 254 millions d'euros.

Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale.

➤ Les avantages sociaux

- L'intéressement et la participation aux résultats

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu à la plupart des entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences.

L'accord d'intéressement groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital. Il est composé d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance des activités. Fruit de la renégociation de l'accord, la part liée aux résultats du Groupe connaîtra, dans son mode de calcul dès l'exercice 2013-2014, une augmentation conséquente : + 20 %.

En 2012-2013, près de 2 % de la masse salariale ont été consacrés à ce dispositif.

Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

	Participation légale et intéressement collectif (en milliers d'euros)
10-11	9 250
11-12	7 339
12-13	6 972

- L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds - dont deux qui leur sont exclusivement réservés - sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, labellisé socialement responsable, qui bénéficie pour partie à l'Association du Développement de l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi grâce au microcrédit.

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attractif, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

32 % des salariés français ont réalisé un versement au cours de l'exercice, pour un total de 512 286 euros, avec un abondement groupe supérieur à 115 746 euros.

- Le déploiement des avantages sociaux

Vilmorin & Cie a la volonté de permettre à l'ensemble de ses salariés, dans toutes les régions du monde, d'accéder à un dispositif en matière d'avantages sociaux.

Dans cet objectif, en 2013-2014, un diagnostic complet sera dans un premier temps réalisé, pour identifier et évaluer tous les dispositifs existants en matière de santé, de prévoyance, de retraite ou d'épargne salariale, et servir de base à la construction de standards minimum accessibles à tous les collaborateurs.

3.2 Favoriser le dialogue social et la communication

3.2.1 L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs

Promouvoir un dialogue social de qualité avec l'ensemble des partenaires sociaux est pour Vilmorin & Cie une priorité, gage d'une amélioration permanente des conditions de travail.

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés du groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 69 accords ont ainsi été négociés et signés au niveau des entreprises. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Aujourd'hui essentiellement axé sur l'information, le dispositif en matière de dialogue social est en cours de révision en collaboration avec les partenaires sociaux, afin d'ouvrir à la consultation certains sujets européens.

3.2.2 Les outils et actions de communication interne

Journaux internes et lettres d'information dédiés contribuent à animer la communication avec les salariés quelle que soit leur implantation géographique.

En parallèle, plusieurs séminaires et conventions, destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs, sont organisés chaque année. Véritables moments de partage d'expérience, ils sont l'occasion d'un dialogue direct et privilégié avec les membres du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie et peuvent permettre, selon les cas, de distinguer certains salariés.

Des réseaux intranet ont également été développés au cours des dernières années, notamment pour certaines sociétés dont les équipes sont réparties sur plusieurs sites.

Par exemple, l'un d'entre eux s'adresse à la communauté internationale des chercheurs de Vilmorin & Cie, qui représente plus de 1600 salariés. Échanges d'informations et de bonnes pratiques ou encore travaux en groupe de projet constituent quelques-unes des fonctionnalités de ce système.

Vilmorin & Cie s'appuie sur ces outils et événements pour renforcer les relations entre les équipes et favoriser ainsi le sentiment d'appartenance.

3.3 Santé et sécurité : la prévention comme principe directeur

3.3.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

En 2012-2013, le taux de fréquence des accidents du travail était de 9,6, et le taux de gravité de 0,3. La politique de gestion des risques intègre parmi ses objectifs la mise en place de normes en matière de santé et de sécurité des personnes, applicables à l'ensemble des sites de Vilmorin & Cie.

La plupart des sociétés dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail.

Ils établissent le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

Nécessitant une action de proximité, les risques psycho-sociaux sont gérés localement au sein des Business Units. A titre d'exemple, Vilmorin Jardin a réalisé en 2012 une enquête auprès de ses 300 salariés, qui a permis de dresser un diagnostic et de déterminer des axes de travail prioritaires

(communication sur les changements, rôle des managers, etc.) pour bâtir, dans une seconde étape, un plan d'actions dédié aux risques psycho-sociaux.

Un pilotage est parallèlement assuré au niveau groupe, basé notamment sur un programme d'excellence managériale.

Une réflexion est également lancée pour adopter de manière plus globale au niveau du groupe la norme internationale OHSAS 18001, indiquant la méthode de mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail.

3.3.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

L'ensemble des sociétés françaises de Vilmorin & Cie a initié, au cours de l'exercice, une démarche de prévention de la pénibilité au travail et a ainsi travaillé à l'identification des risques en la matière, en réponse à une obligation réglementaire française.

Cette réglementation impose la mise en place de plans d'actions ou d'accords dès lors que plus de la moitié des salariés sont exposés à des risques professionnels. Or les diagnostics établis concluent qu'aucune des sociétés ne dépasse ce seuil. Les entreprises ont néanmoins souhaité travailler, de manière volontariste, sur des plans d'actions ou des accords en faveur de la prévention de la pénibilité au travail, en collaboration avec leur Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHCST).

3.3.3. L'absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. En 2012-2013, le taux d'absentéisme était de 3,1%.

3.4 Une politique de gestion et de développement des compétences ambitieuse

3.4.1 La gestion des compétences

➤ Le management des talents

Vilmorin & Cie dispose d'un système de management des talents structuré. Il consiste à anticiper les besoins en ressources humaines et à identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du groupe, pour répondre aux enjeux économiques de demain.

Cette démarche est à ce jour déployée au sein d'une population de cadres de direction, de managers et d'experts. Compétences, potentiel, orientation professionnelle ont été évalués et analysés dans l'objectif de mettre en place des plans de développement individuels ou collectifs, répondant aux souhaits des collaborateurs ainsi qu'aux objectifs de Vilmorin & Cie.

Cette démarche globale est progressivement introduite au sein de l'ensemble des sociétés de Vilmorin & Cie.

➤ Un accompagnement individualisé

En 2012-2013, 58% des salariés ont bénéficié d'un entretien individuel annuel avec leur supérieur hiérarchique. À partir d'un guide élaboré par la Direction des Ressources Humaines de chaque filiale, il s'agit de dresser le bilan de l'année, d'évaluer les compétences, de définir les besoins en formation, d'arrêter les objectifs individuels de l'exercice suivant et d'évoquer la mobilité (fonctionnelle et géographique) éventuelle du salarié.

Le compte-rendu de cet entretien est remis à la Direction des Ressources Humaines qui, sur demande du salarié, peut poursuivre cet échange annuel par un entretien spécifique.

Les cadres de direction et les dirigeants rencontrent par ailleurs la Direction des Ressources Humaines du groupe une fois tous les deux ans, en moyenne.

Parallèlement, afin d’accompagner le développement des parcours et d’optimiser la gestion des compétences, une base de données a été mise en place en 2012, regroupant les informations sur les profils et les expériences des salariés. Concernant dans un premier temps les managers, elle s’étendra dès 2013 à l’ensemble des collaborateurs de Vilmorin & Cie.

3.4.2 Le développement des compétences grâce à la formation

Près de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires.

En 2012-2013, 50 251 heures de formation ont été dispensées dans 52 sociétés du groupe représentant près de 74% de l’effectif permanent de Vilmorin & Cie.

Les formations sont principalement consacrées à l’adaptation au poste de travail, à l’évolution ou au maintien dans l’emploi, à l’approfondissement de la connaissance des activités de l’entreprise, ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management.

Une formation complémentaire a par exemple été créée afin de former les salariés à la médiation, signe de la volonté de l’entreprise de privilégier ce mode de résolution des litiges.

11 salariés ont suivi cette formation au cours de l’exercice.

En 2013-2014, de nouvelles formations seront déployées et concerneront notamment la sensibilisation à plusieurs métiers de Vilmorin & Cie, parmi lesquels la sélection végétale ou la production agronomique. La création de modules de e-learning est également en cours de réflexion.

Toutes ces formations sont aujourd’hui regroupées au sein d’une université d’entreprise, ouverte à l’ensemble des salariés, et constituant non seulement un outil clé de développement des compétences mais aussi un véritable vecteur d’intégration, de partage des expertises internes et d’adhésion aux valeurs de l’entreprise.

Évolution du nombre total d’heures de formation

	Heures de formation
10-11	39 047
11-12	50 595
12-13	50 251

3.5 S’engager pour la diversité

3.5.1 Les mesures prises en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes

L’égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l’entreprise. C’est dans ce contexte qu’un accord a été signé au cours de l’année 2012-2013, répondant en outre à une nouvelle obligation légale française. Résultant d’un dialogue constructif avec les partenaires sociaux, cet accord, qui concerne les sociétés françaises, porte sur les objectifs et les actions en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel.

Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d’actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l’égalité professionnelle.

Ces objectifs et ces mesures sont assortis d’indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du groupe.

3.5.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés. A ce titre, au cours de l'exercice 2012-2013, un partenariat a été conclu en France avec un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, permettant aux personnes handicapées d'exercer un travail dans un environnement protégé) basé à Clermont-Ferrand. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles : archivage, saisie de dossiers administratifs et tri du fonds iconographique par exemple.

3.5.3 Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel

39% des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

Le premier bilan du dispositif est positif : ainsi, le taux de maintien dans l'emploi des « seniors » a progressivement augmenté. De même, les actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou de successions sur un poste, sont largement pratiquées.

Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

Renégocié en 2012-2013, cet accord sera prolongé, à partir de 2014, par un contrat de génération. Comme l'accord précédent, il a pour objet de favoriser le maintien des seniors dans l'emploi, d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles, d'assurer la transmission des savoirs, des compétences, de développer le tutorat, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir les situations de pénibilité et d'aménager les fins de carrière et les conditions de la transition entre activité et retraite.

Il inclut en outre un volet destiné à favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

4. Informations environnementales

Vilmorin & Cie est au cœur des enjeux environnementaux par la nature même de son activité. La société développe sans cesse de nouvelles variétés afin de répondre aux besoins des agriculteurs et des maraîchers répartis à l'international. La prise en compte des aspects environnementaux fait partie intégrante du travail des sélectionneurs.

Soucieuse du respect de son environnement, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles et des niveaux de pollution émis, ainsi que par une attention portée à la valorisation des déchets

4.1 Politique générale en matière environnementale

Les produits créés ou développés par Vilmorin & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement. Vilmorin & Cie poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés,
- la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.)
- le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

4.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

Vilmorin & Cie s'attache à respecter la réglementation locale, communautaire ou internationale en matière environnementale sur tous ses sites industriels, tant en France qu'à l'étranger. Dans le cadre de la mise en place des diagnostics ISO 26000, un expert environnement est systématiquement intégré au groupe de travail. Parallèlement, un comité énergie travaille à l'optimisation des consommations énergétiques de Vilmorin & Cie, notamment sur les sites français. La société Hazera Genetics a de plus initié la première certification ISO 14001.

Enfin, le système de gestion des risques mis en place comprend une thématique environnement. Un propriétaire et un gestionnaire du risque « environnement » sont en cours de désignation dans chacune des Business Units de Vilmorin & Cie, afin d'atteindre une excellence opérationnelle.

4.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Plusieurs sociétés du groupe organisent régulièrement des actions de formation afin de sensibiliser les salariés aux aspects environnementaux. Ainsi, sur le site d'Harris Moran aux Etats-Unis, 180 heures ont été consacrées aux problématiques environnementales et plus spécifiquement aux thématiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion de l'eau.

4.1.3 Les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au regard de l'activité du groupe, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque en matière d'environnement et n'a donc enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2012-2013.

4.2 Pollution et gestion de déchets

Les surfaces utilisées par Vilmorin & Cie étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin & Cie et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

4.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement

L'air : Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, la plupart des sociétés de Vilmorin & Cie a installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales.

L'eau : Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Le manuel de Gestion des Risques du groupe précise que les eaux de pluie d'une part et les eaux usées d'autre part (eaux de fabrication, eaux usées sanitaires et eaux d'extinction d'incendie) doivent être collectées et acheminées séparément. Il souligne qu'avant tout rejet à l'extérieur, les eaux pouvant être polluées doivent être analysées et, le cas échéant, traitées. Enfin, les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage au travers de stations de récupération des eaux usées.

Le sol : L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.

D'une part, Vilmorin & Cie préconise l'adoption d'une démarche de lutte biologique dans les serres, afin de réduire les traitements.

D'autre part, Vilmorin & Cie met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitements.

Enfin, l'enrobage des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

4.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à 15 216 de tonnes en 2012--2013. Le périmètre reporté est précisé § 2.4.2 Précisions concernant les données environnementales de la note méthodologique. Ces déchets sont principalement des matières végétales, des semences traitées ou des Déchets Industriels Banaux (DIB). Plus des trois-quarts de ces déchets font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Seulement 509 tonnes de déchets sont incinérés et 2 971 tonnes sont enfouies, soit 77 % de déchets valorisés.

Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale. Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif.

Dans de nombreux sites, Vilmorin & Cie accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.) et dans certains cas d'un suivi mensuel qui permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

4.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présente pas de caractère particulièrement bruyant et n'est de plus pas localisé dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées régulièrement sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore et de prescrire le port d'équipements de protection individuelle.

4.3 Utilisation durable des ressources

4.3.1 La consommation d'eau

La consommation d'eau de ville de Vilmorin & Cie est estimée à 1,5 million de m³ en 2012--2013. Le périmètre reporté est précisé § 2.4.2 Précisions concernant les données environnementales de la note méthodologique. L'eau est principalement destinée à l'usage domestique (eau sanitaire) et à l'irrigation des serres de culture. Les sociétés du groupe, au regard de la spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain, mais également des eaux de forage ou encore les eaux de pluie qui permettent de réduire la consommation. La quantité d'eau de forage et/ou de pluie utilisée par les activités du groupe est difficilement chiffrable. Signe d'attention, la plupart des sociétés a mis en place des systèmes d'irrigation plus économes, comme l'irrigation au goutte à goutte, afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées.

Par exemple, sur le site d'Hazera basé en Israël, zone de stress hydrique très élevé, la société a multiplié les initiatives visant à réduire sa consommation d'eau. Ainsi, près de 25 % de la consommation pour l'irrigation des cultures proviennent d'eau recyclée. Dans les serres, l'irrigation au goutte-à-goutte fait l'objet d'un contrôle informatisé. Enfin, cette eau est ensuite réutilisée pour l'arrosage des espaces verts.

D'autre part, Vilmorin & Cie est engagée dans la mise au point de variétés contribuant à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs, grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

4.3.2 La consommation de matières premières

Cet indicateur n'est pas pertinent pour Vilmorin & Cie dans la mesure où, en tant que semencier, la société se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

En revanche, chaque fois que les contraintes techniques le permettent (propriétés barrière à l'oxygène et à l'eau essentiellement pour garantir la qualité des semences), les sociétés du groupe travaillent sur l'optimisation de leurs emballages, notamment sur la réduction des épaisseurs de films souples et sur l'utilisation de matériaux recyclés ou biodégradables.

4.3.3 La consommation d'énergie

La consommation de ressources énergétiques de Vilmorin & Cie est de 68 GWh d'énergie électrique et de 35 GWh de gaz naturel. Les sociétés de Vilmorin & Cie investissent régulièrement dans des mesures pour optimiser leur efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.).

La mise en place de diagnostics énergétiques a été amorcée en 2012-2013, sur les sites industriels français, grâce au démarrage d'un partenariat avec ERDF. L'objectif est l'efficacité énergétique des implantations de Vilmorin & Cie par des audits, une mesure et une évaluation de performance qui permettront de déployer des plans d'actions efficaces et évolutifs et de construire une politique énergie globale à terme sur l'ensemble du périmètre Vilmorin & Cie.

4.3.4 L'utilisation des sols

Cet indicateur revêt pour Vilmorin & Cie une dimension particulière, les sols représentant son premier outil de production. Leur respect et leur préservation est au centre de toutes les actions de la société.

Pour exemple, Vilmorin SA, dans le cadre de sa stratégie agronomie effectue des travaux de recherche sur l'amélioration de la gestion agronomique des sols pour renforcer les plantes et optimiser l'utilisation des intrants par notamment la gestion de la matière organique, l'utilisation d'engrais verts comme le marc de raisin et la mise au point de techniques spécifiques de travail du sol. L'objectif est multiple : concentration et augmentation de matière organique dans les premiers centimètres du sol, stimulation de l'activité biologique, maintien des éléments nutritifs, drainage du sol par l'action mécanique des racines, couverture limitant l'érosion.

4.4 Changement climatique

4.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Vilmorin & Cie agit pour la reconnaissance du mécanisme de la photosynthèse dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Les plantes en tant que capteurs de gaz carbonique et libérateurs d'oxygène contribuent naturellement à la lutte contre l'effet de serre. Pour exemple, un hectare de maïs absorbe vingt à trente tonnes de gaz carbonique et fournit deux à quatre fois plus d'oxygène qu'un hectare de forêt. Dans ce cadre, en créant des semences innovantes à la fois plus économes et plus productives, Vilmorin & Cie contribue à la limitation des rejets de gaz à effet de serre de ses activités.

Parallèlement et conformément à la réglementation française en vigueur, deux sociétés du groupe ont réalisé leur bilan carbone : Vilmorin Jardin et Clause.

4.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés. L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet ainsi de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique.

4.5 Protection et enrichissement de la biodiversité

Plus de 400 variétés lancées en 2012-2013, 6 000 variétés proposées dans les gammes commerciales et un patrimoine génétique riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 270 ans: Vilmorin & Cie participe activement à la conservation et au développement de la biodiversité.

Protéger, entretenir et développer ce patrimoine génétique est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de Vilmorin & Cie.

Par ailleurs l'accès à la variabilité génétique la plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger leurs innovations et permettre un retour sur investissement, les semenciers utilisent les outils de protection de la propriété intellectuelle suivants :

➤ Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.

Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

-L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.

-L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obteneur, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

➤ Le brevet

Le brevet confère au titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini.

En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet peut couvrir des inventions qui sont ensuite contenues dans des variétés végétales. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Pour Vilmorin & Cie, ces deux systèmes doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que :

- Le principe fondamental d'exemption pour la recherche et la sélection soit intégrée dans le droit des brevets,
- le brevet ne puisse pas s'appliquer à la totalité de la variété mais que son champ d'application se limite à la seule invention technologique.

5. Informations sociétales

La vocation première de Vilmorin & Cie est de contribuer à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux. L'enjeu est de taille : en 2050, pour nourrir plus de 9 milliards d'individus, la production alimentaire devra progresser de 70 %. Pour répondre à l'évolution de ces besoins, Vilmorin & Cie met au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée.

5.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation décentralisée, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de 10 Business Units associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, qui est le socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet d'être à l'écoute de ses

clients quelle que soit leur zone géographique d'implantation, assurant ainsi une excellente connaissance et compréhension des marchés.

S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers répartis partout dans le monde des semences adaptées aux différents territoires, à la variété des sols et des climats.

Parallèlement, tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a déployé un modèle d'intégration progressif et respectueux des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

En outre, les références humaines et culturelles liées à au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie, et lui permet également de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation. Cela se traduit notamment par une politique active de partenariats en matière de recherche, source de nombreuses et enrichissantes collaborations scientifiques développées au fil des années.

5.2 Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

5.2.1 momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité importante des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agroalimentaires et menace potentiellement la sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie soutient les initiatives de momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri est un think tank dont la mission est de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles. Cela passe par la création de nouveaux outils d'évaluation et par la formulation de propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks et des organisations agricoles étrangères. Il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix. Il bénéficie d'une réelle reconnaissance, aussi bien du monde académique international que de la sphère politique, à l'image du Parlement européen et des organisations internationales telles que le FMI et la FAO.

5.2.2 L'implication au sein de l'interprofession et des syndicats professionnels

Vilmorin & Cie est impliquée dans l'interprofession et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national - avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), européen - via l'ESA (European Seed Association) qu'international - au travers de l'ISF (International Seed Federation).

A ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, utilisation des biotechnologies végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

5.2.3 Les actions de partenariat ou de mécénat

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique, par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social ou humanitaire. Plusieurs projets ont été conduits en 2012-2013.

En Israël par exemple, Hazera Genetics s'est toujours impliquée auprès de ses communautés environnantes, et a décidé de s'appuyer sur le savoir-faire et la compétence de ses équipes en matière de biologie et d'agriculture pour mener des actions éducatives.

Parmi les projets mis en œuvre, Hazera Genetics a participé à la création d'un jardin potager et fruitier biologique à Kedma. L'objectif est d'encourager des jeunes, souvent défavorisés, à effectuer un travail manuel, à acquérir des connaissances en matière botanique tout en leur apprenant à manager une structure, en vue de leur future vie professionnelle.

Au cours de l'année 2012, 23 étudiants ont contribué activement et de manière régulière, avec l'aide de trois bénévoles, aux différents travaux tout comme aux prises de décisions liées à la gestion du jardin. Ce projet, qui permet de favoriser l'indépendance de jeunes étudiants grâce à l'agriculture et au travail manuel, rencontre un vif succès.

5.3 Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

Suite au diagnostic ISO 26000 réalisé au niveau du groupe, les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs ont été définies comme un sujet prioritaire pour les trois prochaines années. Une réflexion globale sur l'optimisation et la fiabilisation de la supply chain est en cours, avec l'ambition d'évoluer vers une politique responsable en matière d'achat.

A cet égard, Vilmorin Jardin a d'ores et déjà établi un premier questionnaire, afin de mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et d'établir une cartographie de ses fournisseurs clés.

Parallèlement, le groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune.

Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci dans l'intérêt à long terme des parties.

5.4 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Par le cœur de son métier, la semence, Vilmorin & Cie s'attache jour après jour à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier. La sécurité et la sûreté alimentaire sont des points fondamentaux dans les activités de Vilmorin & Cie, et les produits de ses activités sont sources de bienfaits en termes de santé et de nutrition.

C'est ainsi que la plupart des filiales de Vilmorin & Cie ont mis en place des systèmes qualité adaptés à leurs activités et qui respectent les plus grandes exigences européennes et internationales. Les sociétés Vilmorin, Clause et Hazera Genetics sont par exemple accréditées au GSPP (Good Seed and Plant Practices). Parallèlement, les équipes Marketing et Développement de la Business Unit Limagrain Europe réalisent de nombreuses expérimentations au champ en amont de la mise sur le marché - soit en interne, soit en partenariat avec des clients - et en aval afin d'assurer la meilleure caractérisation possible des variétés. Des outils dédiés sont également utilisés comme CARDS qui permet la gestion des données techniques des variétés.

5.5 Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

La structuration d'un cadre de mise en œuvre de l'éthique des affaires est l'une des actions prioritaires à mener suite à la réalisation du diagnostic ISO 26000. Un code de conduite des affaires est actuellement en cours d'écriture et son déploiement est également en construction. Il sera accompagné d'une bibliothèque de scénarii opérationnels qui intégreront les droits de l'Homme ainsi

que les relations avec les fournisseurs de Vilmorin & Cie et qui feront l'objet de formations spécifiques.

Par ailleurs, plusieurs Business Units ont déjà structuré des codes d'éthique, à l'image d'Hazera-Nickerson et de HM.CLAUSE.

Ainsi la société Clause, qui s'engage à conduire ses activités dans le respect de la législation en vigueur et des règles d'éthique les plus exigeantes, a réalisé et diffusé auprès de l'ensemble de ses salariés une Charte d'Éthique professionnelle. Celle-ci formalise ses engagements en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement mais aussi d'intégrité, de responsabilité des managers et de relations avec les clients et les fournisseurs. Chacun des salariés de Clause s'engage à respecter le contenu de cette Charte d'Éthique.

RAPPORT DU PRESIDENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONTROLE INTERNE

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. A cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu l'ensemble des critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

La conformité de l'analyse des critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDEF a de nouveau été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas et progressivement, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis 2010, un Comité d'audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. A ce titre, un Comité stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs proposée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination d'une Administratrice indépendante.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2012-2013, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de près de 92 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 7 octobre 2013.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du groupe et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ainsi que d'une direction de la gestion des risques.

Une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institut of Internal Auditors). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également une partie sur le contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi des recommandations.

Les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société.

Développement d'un système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin & Cie s'était dotée d'une organisation globale de gestion des risques, s'appuyant sur :

- un comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'audit et de gestion des risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration,
- un comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Depuis octobre 2012, la gestion globale des risques est entrée directement dans le domaine de compétence de la Direction financière et son organisation a été légèrement modifiée, ces deux comités étant remplacés par un Comité de gestion des risques unique.

Cette évolution correspond à la fin de la période d'élaboration du dispositif et de fonctionnement en mode projet : Vilmorin & Cie est désormais entrée dans une phase plus opérationnelle de la gestion de ses risques, avec la prise en compte progressive de onze domaines de risques. Ils regroupent tous les risques identifiés, c'est-à-dire considérés comme pouvant survenir dans l'entreprise et devant de ce fait être traités.

Ces onze domaines de risques sont :

- la sécurité et la sûreté des personnes et des biens ;
- la propriété intellectuelle (PI) ;
- la qualité (incluant la problématique OGM) ;
- l'environnement ;
- la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) ;
- les risques juridiques ;
- les risques relatifs aux ressources humaines ;
- les finances ;
- les risques scientifiques ;
- la communication ;
- la stratégie.

Identification des principaux risques

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Celle-ci a été initiée dès 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, conduisant à l'établissement pour chaque risque d'une fiche sur un modèle unique comportant les mêmes paramètres, quel que soit le secteur d'activités. L'objectif est de faciliter l'évaluation et la comparaison des risques, de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. La cartographie des risques fait l'objet de communications régulières au Comité d'audit et de gestion des risques.

Cette cartographie est en cours de réexamen détaillé en collaboration avec les acteurs du dispositif, à savoir :

- les responsables de chaque domaine de risques : ces onze personnes composent le Comité de gestion des risques ;
- les propriétaires de risque : chaque fiche de risque a un propriétaire chargé de son analyse et de son suivi en vue de recommander des mesures préventives, le cas échéant curatives ;
- les Directeurs financiers de chaque « Business Unit » qui sont garants de la mise en œuvre du dispositif dans leur structure ;

- les gestionnaires des risques, opérationnels de terrain confrontés *in situ* à la possibilité permanente d'occurrence du risque.

La quasi-totalité des domaines de risques devrait pouvoir être intégrée au référentiel au cours de l'exercice 2013-2014, ouvrant la voie à une campagne d'auto-évaluations et d'audits de terrain dans des domaines et sur des périmètres ciblés.

Comme indiqué précédemment en effet, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne. Des missions ont ainsi été menées au cours de l'exercice 2012-2013 sur la maîtrise du besoin en fonds de roulement, les procédures de trésorerie opérationnelle et le risque de blanchiment. En outre, des études ont été présentées au Comité d'audit et de gestion des risques, sur des risques spécifiques comme, par exemple, les risques liés aux systèmes d'information et à certaines procédures juridiques.

En parallèle de ce processus d'identification et de gestion des risques, le référentiel a été actualisé au cours de l'exercice 2012-2013 pour prendre en compte de nouvelles normes relatives à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), à l'environnement et aux OGM. La PSSI a déjà fait l'objet d'audits d'évaluation.

Une démarche de progrès permanent

- Le référentiel

Les mesures préventives figurant dans les fiches de risque sont traduites en règles devant être respectées sur tous les sites du groupe dans le monde ; ces règles sont des standards et des procédures regroupés par domaine de risques dans un référentiel Groupe de gestion des risques dont la première version a été diffusée début 2012.

Une version actualisée de ce référentiel a été préparée au cours de l'exercice 2012-2013 ; elle sera validée et diffusée à toutes les sociétés du groupe durant le premier semestre de l'exercice 2013-2014. Elle intégrera un nouveau domaine d'exigence (risques juridiques), prendra en compte le dispositif ETS* (« Excellence Through Stewardship ») dans le domaine de risques « Qualité » (OGM) et sera en partie mise à jour dans le domaine « PI ».

- Les audits

Afin de vérifier l'application et l'efficacité de l'ensemble des standards définis ci-dessus, des campagnes d'audit ont été et seront menées par domaine de risques et par site : il s'agit soit des audits de terrain, soit des auto-évaluations via un serveur informatique dédié. Les rapports d'audits et leur synthèse analysent les non-conformités, mesurent les écarts et incluent des propositions d'amélioration.

- Le reporting

Les résultats des audits sont examinés en concertation avec les responsables opérationnels, de façon à cerner les causes des non-conformités et à adopter chaque fois que possible des mesures les supprimant ou *a minima* améliorant la situation. Par ailleurs, les retours d'expériences ajoutés aux résultats d'audits permettent de développer et d'améliorer les mesures préventives, donc d'abaisser la criticité des risques, de diminuer le nombre de non-conformités et *in fine* de relever les standards.

D'autres règles (standards et procédures) viendront progressivement enrichir le référentiel. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès permanent et d'amélioration continue.

Des points d'étape en Comité de gestion des risques et une information périodique au Comité d'audit et de gestion des risques sont parallèlement réalisés.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

Organisation financière

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

- Le plan à moyen terme.

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle (« business unit ») en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

- La prévision financière à court terme.

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque « business unit » au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

- Le reporting mensuel.

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

- Les comptes semestriels et les comptes annuels.

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables Vilmorin & Cie :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

Contrôle

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils co-signent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'audit et de gestion des risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

Evaluation du contrôle interne

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin & Cie, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales (autres que holdings) sous la forme d'une auto-évaluation. Plusieurs sociétés ont été sélectionnées pour une revue critique des auto-évaluations par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2012-2013, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2012-2013, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

Rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2013 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2012-2013 à la somme de 22 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose de :

- un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 octobre 2013.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2013

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	12-13	11-12
■ Revenu des activités ordinaires	5	1 472,0	1 338,0
Coût des ventes		- 834,7	- 753,9
Frais marketing et commerciaux		- 206,4	- 194,2
Frais de recherche et développement	8	- 136,9	- 117,7
Frais généraux et administratifs		- 143,3	- 128,2
Autres produits et charges opérationnels	9	5,8	- 6,3
■ Résultat opérationnel		156,5	137,7
Coût du financement	10	- 20,4	- 21,3
Autres produits et charges financiers	11	- 7,5	- 5,0
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	1,7	1,8
Impôts sur les résultats	12	- 23,3	- 26,1
■ Résultat des activités poursuivies		107,0	87,1
■ Résultat des activités abandonnées		-	-
■ Résultat de la période		107,0	87,1
<i>Dont attribuable aux propriétaires de la société</i>		99,4	80,6
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		7,6	6,5
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,25	4,68
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,25	4,68
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,02	4,60
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,02	4,60

Etat du résultat global

En millions d'euros	12-13	11-12
Résultat de l'exercice	107,0	87,1
Variation des écarts de conversion	- 34,6	31,8
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 3,9	- 0,1
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	6,1	- 0,1
<i>Eléments recyclables en résultat</i>	<i>- 32,4</i>	<i>31,6</i>
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt	- 32,4	31,6
Résultat global de l'exercice	74,6	118,7
<i>Dont :</i>		
<i>attribuable aux propriétaires de la société</i>	<i>71,4</i>	<i>109,1</i>
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>3,2</i>	<i>9,6</i>

Etat de la situation financière

Actif

En millions d'euros	Note	30.06.13	30.06.12
Goodwill	14	343,5	333,0
Autres immobilisations incorporelles	15	544,0	517,4
Immobilisations corporelles	16	257,0	230,7
Actifs financiers	17	30,5	30,7
Participations mises en équivalence	18	17,9	17,6
Impôts différés	25	27,9	16,6
■ Total des actifs non courants		1 220,8	1 146,0
Stocks	19	352,4	311,0
Clients et autres débiteurs	20	556,9	550,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	360,1	311,0
■ Total des actifs courants		1 269,4	1 172,2
Total de l'actif		2 490,2	2 318,2

Passif

En millions d'euros	Note	30.06.13	30.06.12
Capital social	22	288,8	262,6
Réserves et résultats	22	737,0	744,3
■ Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	22	1 025,8	1 006,9
■ Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	124,5	115,0
■ Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 150,3	1 121,9
Provisions pour avantages au personnel	24	22,1	23,6
Dettes financières non courantes	27	516,7	414,8
Impôts différés	25	101,2	94,2
■ Total des passifs non courants		640,0	532,6
Autres provisions	26	14,1	10,8
Fournisseurs et autres créditeurs	28	471,1	406,1
Produits différés	29	34,3	34,9
Dettes financières courantes	27	180,4	211,9
■ Total des passifs courants		699,9	663,7
Total du passif		2 490,2	2 318,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat de la période	107,0	87,1
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 1,5	- 1,6
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	146,0	131,4
Dotations nettes aux provisions non courantes	- 99,7	- 5,6
Variation des impôts différés	- 5,4	6,3
Résultat sur opérations en capital	120,0	27,3
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non cash	-	4,3
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 1,6	- 0,6
■ Marge brute d'autofinancement	264,8	248,6
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 20,9	- 30,7
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
• Stocks	- 54,2	- 7,2
• Clients et autres débiteurs	- 23,5	- 69,6
• Dettes courantes	81,3	18,7
■ Flux liés aux activités opérationnelles	247,5	159,8
2 - Opérations d'investissements		
Prix de cession des actifs immobilisés	8,6	3,0
Acquisition d'immobilisations		
• Immobilisations incorporelles	- 147,5	- 128,4
• Immobilisations corporelles	- 58,1	- 45,7
• Actifs financiers	- 1,1	- 2,0
Variation des autres actifs financiers	0,9	1,7
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	- 17,9	- 17,1
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	-	- 24,2
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 18,9	23,2
■ Flux liés aux opérations d'investissements	- 234,0	- 189,5
3 - Opérations de financement		
Variation des capitaux propres ⁽¹⁾	1,0	55,7
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	- 27,2	- 69,7
Variations des dettes financières ⁽³⁾	83,0	- 26,8
Dividendes reçus de participations non consolidées	20,9	30,7
Dividendes versés	- 31,5	- 30,2
■ Flux liés aux opérations de financement	46,2	- 40,3
4 - Incidence de la variation des taux de change	- 10,6	9,7
5 - Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	49,1	- 60,3
6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	311,0	371,3
7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	360,1	311,0

⁽¹⁾ Y compris composante capitaux propres des ORA

²⁾ Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des « transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.13	30.06.12
Brasmilho	1,4	-
Bisco Bio Sciences	19,4	-
Eurodur	-	3,6
Limagrain Europe	-	57,5
Mikado Kyowa Seed	6,0	4,0
Mikado Seed Holding	0,4	0,7
HM.CLAUSE Tohumculuk	-	3,9
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	27,2	69,7

³⁾ Variation des dettes financières :	30.06.13	30.06.12
Augmentation des dettes financières non courantes	165,6	17,2
Remboursement des dettes financières non courantes	- 13,3	- 1,0
Mouvements des dettes financières courantes	- 69,3	- 43,0
Variation des dettes financières	83,0	- 26,8

Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
30.06.11	262,6	350,5	338,0	- 23,1	928,0	107,9	1 035,9
Écarts de conversion	-	-	-	28,7	28,7	3,1	31,8
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 0,2	-	- 0,2	-	- 0,2
Résultat net	-	-	80,6	-	80,6	6,5	87,1
Résultat global de l'exercice	-	-	80,4	28,7	109,1	9,6	118,7
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	- 26,4	-	- 26,4	- 3,8	- 30,2
Variations de périmètre	-	-	- 3,8	-	- 3,8	- 52,0	- 55,8
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions (1)	-	-	-	-	-	53,3	53,3
Reclassement	-	-	- 0,2	0,2	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.12	262,6	350,5	388,0	5,8	1 006,9	115,0	1 121,9
Écarts de conversion	-	-	-	- 30,2	- 30,2	- 4,4	- 34,6
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	2,2	-	2,2	-	2,2
Résultat net	-	-	99,4	-	99,4	7,6	107,0
Résultat global de l'exercice	-	-	101,6	- 30,2	71,4	3,2	74,6
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0,2	-	- 0,2	-	- 0,2
Dividendes versés	-	-	- 28,4	-	- 28,4	- 3,1	- 31,5
Variations de périmètre	-	-	- 24,7	-	- 24,7	7,2	- 17,5
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	2,0	2,0
Variation de capital de la société mère	26,2	-	- 26,2	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	0,8	-	0,8	0,2	1,0
Obligations remboursables en actions (1)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	- 0,6	0,6	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.13	288,8	350,5	410,3	- 23,8	1 025,8	124,5	1 150,3

⁽¹⁾ Cf. Note 23

Notes aux états financiers consolidés

	Note	Page
Généralités		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	53
Événements de l'exercice	2	67
Evolution du périmètre de consolidation	3	69
Secteurs opérationnels	4	72
Compte de résultat		
■ Revenu des activités ordinaires	5	75
■ Frais de personnel	6	76
■ Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	78
■ Frais de recherche et de développement	8	79
■ Autres produits et charges opérationnels	9	81
■ Coût du financement	10	83
■ Autres produits et charges financiers	11	84
■ Impôts sur les résultats	12	85
■ Résultat par action	13	87
Etat de la situation financière - Actif		
■ Goodwill	14	89
■ Autres immobilisations incorporelles	15	92
■ Immobilisations corporelles	16	96
■ Actifs financiers	17	99
■ Participations mises en équivalence	18	102
■ Stocks	19	104
■ Clients et autres débiteurs	20	106
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	108
Etat de la situation financière - Passif		
■ Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société	22	109
■ Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	111
■ Provisions pour avantages au personnel	24	112
■ Impôts différés	25	117
■ Autres provisions courantes	26	119
■ Dettes financières courantes et non courantes	27	121
■ Fournisseurs et autres créditeurs	28	125
■ Produits différés	29	127
Informations complémentaires		
■ Instruments financiers	30	128
■ Engagements hors bilan	31	135
■ Transactions avec les parties liées	32	138
■ Passifs éventuels	33	140
■ Événements postérieurs à la clôture	34	141
Périmètre de consolidation		

Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

1- Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 (site internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2013 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013.

2- Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3- Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, le Comité exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4- Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin & Cie a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 - Comptabilisation des options de vente accordées à certains Actionnaires minoritaires

Vilmorin & Cie a consenti à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.

- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 Révisée.
- Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2 - Application et interprétation des normes et règlements

Les normes, interprétations et amendements de normes suivants adoptés par l'Union européenne sont d'application obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2012 :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global ». La mise en œuvre de cet amendement a conduit à une nouvelle présentation de l'état du résultat global avec, d'une part un regroupement des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat, et d'autre part ceux qui ne le seront pas.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er juillet 2013 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin & Cie :

- Amendements à IAS 19 « Avantages post emploi »
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »
- Amendements à IFRS 7 « Information à fournir : compensation des actifs et passifs financiers »
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- Amendements consécutifs à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 sur IAS 27 « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises ».
- Amendements de transition à IFRS 10

Les amendements à la norme IAS 19 « Avantages post emploi » sont d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2013. La note 24 de l'annexe expose les incidences de l'application de cette norme sur les comptes de Vilmorin & Cie.

5- Méthodes de consolidation (IAS 27 - 28 - 31)

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, Vilmorin & Cie prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables. La date d'acquisition est la date à laquelle le contrôle est transféré à l'acquéreur. Déterminer la date d'acquisition et déterminer si le contrôle est transféré d'une partie à une autre nécessitent l'exercice du jugement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appréciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles,
- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.

- Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin & Cie dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.
- Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin & Cie dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin & Cie dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin & Cie cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin & Cie n'ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.
- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
 - les transactions et comptes réciproques,
 - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
 - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
 - les marges internes sur stocks,
 - les plus ou moins-values sur cessions internes.

6- Regroupement d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 Révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1^{er} juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

7- Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8- Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

9- Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

9.1 - Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération...
- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

9.2 - Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 23. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

9.3 - Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- Positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété.
- Perspectives de rentabilité à long terme.
- Degré d'exposition aux aléas conjoncturels.
- Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque.
- Ancienneté de la marque.
- Dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- Les coûts des matériaux et services utilisés.
- Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

9.4 - Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection et des partenariats de recherche.

Compte-tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéfinie. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Il consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10- Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

10.1 - Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

10.2 - Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

10.3 - Amortissements

10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans ⁽¹⁾.
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

⁽¹⁾ 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes

10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs...).

10.4 - Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 23.

10.5 - Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

11- Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

11.1 - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

11.2 - Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

12- Contrats de location (IAS 17)

12.1 - Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin & Cie la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 - Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13- Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14- Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15- Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16- Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 - Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2 - Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode utilisée est celle dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.
- Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.
- Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du « corridor ». Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont

comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3 - Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

17- Provisions (IAS 37)

17.1 - Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite.
- L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice.
- Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers.
- Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- Indemnités de licenciements.
- Préavis non effectués.
- Formation des personnes devant partir.
- Autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18- Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19- Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.).
- Les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés.
- Les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- Les prévisions de résultats fiscaux futurs.
- La part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées.
- La position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20- Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21- Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 - Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse,
- pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 - Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 - Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin & Cie applique les principes suivants :

21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amené à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 - Dettes financières - instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 - Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22- Trésorerie et équivalents de trésorerie - valeurs mobilières de placement

22.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 - Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23- Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

23.1 - Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

23.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
 - en « non courant » dans les cas inverses.
- Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

24- Produits des activités ordinaires (IAS 18)

24.1 - Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

24.2 - Application à Vilmorin & Cie

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- Les ventes de produits.
- Les ventes de services.
- Les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- Les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce.
- Les retours de marchandises et de biens.
- Les remises de fin d'année.
- Les marges arrière versées aux distributeurs, le cas échéant.

25- Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 2 : Événements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

■ Genective (France)

Fin juin 2013, Vilmorin & Cie et KWS ont reçu l'approbation de la Commission européenne pour la mise en œuvre opérationnelle de Genective, leur co-entreprise à 50/50.

Les deux partenaires avaient décidé, en 2011, d'unir leurs efforts, au sein de Genective, afin de mettre au point des traits OGM destinés aux semences de maïs. Cette autorisation est une étape clé qui va permettre aux deux sociétés d'intensifier cette collaboration de recherche.

■ Poursuite de la consolidation et de la désintermédiation des ressources financières

Vilmorin & Cie a conclu avec succès un placement privé inaugural de type « Schuldschein », d'un montant total de 130 millions d'euros. Celui-ci se compose de plusieurs tranches de maturité à 5, 7 et 10 ans, combinant taux fixe et variable.

S'inscrivant dans la stratégie de désintermédiation de Vilmorin & Cie, ce placement privé vient conforter l'architecture de ses ressources financières, lui permettant en particulier d'allonger la maturité moyenne de sa dette et d'internationaliser ses sources de financement.

■ Prise de contrôle intégral de Bisco Bio Sciences (Inde)

Vilmorin & Cie a acquis, en cours d'exercice 2012-2013, auprès des actionnaires familiaux historiques de Bisco Bio Sciences, les 39 % de parts du capital qu'ils détenaient encore. Cette transaction a permis ainsi à Vilmorin & Cie de prendre le contrôle intégral de la société.

■ Attribution gratuite d'actions

Vilmorin & Cie a décidé, début 2013, l'attribution gratuite d'actions à raison de une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les opérations d'attribution ont concerné toutes les actions détenues à la clôture de la Bourse du vendredi 18 janvier 2013. Tout actionnaire ayant acquis des actions avant cette date a bénéficié de cette attribution d'actions. Les actions nouvelles au nombre de 1 721 810 ont été assimilées aux actions anciennes, à compter du 21 janvier 2013.

En conséquence, le nouveau capital social de Vilmorin & Cie s'établit à 288 833 642,75 euros divisé en 18 939 911 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros.

■ Acquisition de Link Seed (Afrique du Sud)

Début 2013, Vilmorin & Cie a franchi une nouvelle étape dans l'internationalisation de ses activités mais en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, basée à Greytown (État du KwaZulu-Natal).

Cette prise de participation majoritaire, à hauteur de 80 % du capital de la société, permet à Vilmorin & Cie de s'implanter durablement sur un marché d'avenir où les semences génétiquement modifiées sont déjà très largement adoptées par les agriculteurs.

■ **Acquisition de Century Seeds (Inde)**

Vilmorin & Cie, via sa filiale Clause India, a procédé, en octobre 2012, à l'acquisition de la société Century Seeds, basée à Delhi.

Spécialiste des semences potagères, cette société familiale dispose de ressources génétiques diversifiées et de programmes de sélection de grande qualité portant sur plus de dix espèces, parmi lesquelles des légumes spécifiques aux marchés asiatiques. Ses réseaux de production et de commercialisation étendus en Inde, particulièrement au Nord, constituent par ailleurs des atouts importants.

■ **Acquisition des activités Semences potagères du groupe Campbell Soup (Etats-Unis)**

Vilmorin & Cie, via sa filiale Harris Moran, a acquis, en août 2012, l'activité de sélection et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup, basée à Davis (Californie).

Les actifs (ressources génétiques et infrastructures) et les équipes de recherche intégralement reprises, permettront à Vilmorin & Cie de renforcer notablement ses positions sur les marchés stratégiques de la tomate et du poivron, destinés aux transformateurs nord-américains ainsi que d'autres marchés clés à l'international.

Note 3 : Périmètre de consolidation

1- Evolution du périmètre de consolidation

1.1 - Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie a consolidé 96 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables IFRS.

	12-13	11-12
Par intégration globale	86	85
Par intégration proportionnelle	5	4
Par mise en équivalence	5	5
Total	96	94

1.2 - Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2012-2013 ont été les suivantes :

1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- Par prise de participation
 - Century Seeds
 - Link Seed
- Par création de sociétés
 - HM.Clause Guatemala
 - Vilmorin Russia
 - Vilmorin Garden Türkiye
- Par intégration dans le périmètre de consolidation
 - Shanxi Limagrain

1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- Suite à liquidation
 - Limagrain Nederland Holding
- Suite à des restructurations, plusieurs fusions sont intervenues

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Limagrain Guerra do Brasil	Brasmilho
Limagrain Guerra do Brasil	Limagrain do Brasil Participações
Limagrain Clovis Matton Belgium	Dewulf & Co

1.2.3 Changements de dénomination

Il n'y a eu aucun changement de dénomination sociale sur l'exercice.

1.2.4 Changement du mode de consolidation

La société Genective, antérieurement consolidée par intégration globale, est désormais consolidée en intégration proportionnelle.

2- Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

En millions d'euros	Century Seeds	Link Seed	Shanxi Limagrain
Date d'entrée dans le périmètre	23.10.12	07.01.13	01.07.12
% acquis			
Sur l'exercice	100.00 %	80.00 %	-
Antérieurement	-	-	77.50 %
Total détenu	100.00 %	80.00 %	77.50 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	IG	IG	IG
Coût d'acquisition des titres			
Contractualisé sur l'exercice	10,6	12,4	-
Contractualisé antérieurement	-	-	0,2
Total	10,6	12,4	0,2
Juste valeur des actifs et passifs acquis			
Immobilisations / Actifs	1,1	1,1	0,4
Besoin en fonds de roulement	1,1	1,3	- 0,5
Provisions pour risques	-	-	-
Endettement net de trésorerie	0,7	- 6,7	- 0,2
Impôt différé	-	-	-
Capitaux propres	0,9	9,1	0,1
Capitaux propres acquis	0,9	7,3	0,1
Goodwill	9,1	5,1	-

⁽¹⁾ IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - MEE : mise en équivalence

3- Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2011-2012 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2012 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2013.
- La société sortante sur l'exercice 2012-2013 a été neutralisée sur l'exercice précédent, soit :
 - Limagrain Nederland Holding
- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2012-2013, apportant un courant d'affaires nouveau, ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2012 soit :
 - Century Seeds
 - Link Seed
 - Shanxi Limagrain
- La société Genective, consolidée en intégration globale sur l'exercice 2011-2012, a été retraitée en intégration proportionnelle afin de correspondre à la méthode de consolidation utilisée sur l'exercice 2012-2013
- Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	12-13	11-12 retraité
Revenu des activités ordinaires	+ 9,4 %	1 472,0	1 345,9
Résultat opérationnel	+ 14,5 %	156,5	136,7
Résultat des activités poursuivies	+ 22,1 %	107,0	87,6
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	+ 22,1 %	107,0	87,6

Note 4 : Secteurs Opérationnels

1- Principes généraux

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définis à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2- Information par secteur d'activité

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existant au 30 juin 2013 sont les suivants :

- Semences potagères
- Semences de grandes cultures
- Produits de jardin

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 - Informations relatives à l'exercice 2012-2013

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	544,9	846,8	79,3	1,0	-	1 472,0
Résultat opérationnel	82,3	83,5	- 2,8	- 6,5	-	156,5
Résultat des activités poursuivies	53,4	69,6	- 3,0	- 13,0	-	107,0
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	53,4	69,6	- 3,0	- 13,0	-	107,0

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Actifs non courants	432,4	722,1	15,5	50,8	-	1 220,8
<i>Dont investissements de la période</i>	<i>99,9</i>	<i>109,7</i>	<i>2,0</i>	<i>43,9</i>	-	<i>255,5</i>
Actifs courants	458,8	506,4	40,7	263,5	-	1 269,4
Total actif	891,2	1 228,5	56,2	314,3	-	2 490,2
Capitaux propres (1)	-	-	-	-	1 150,3	1 150,3
Passifs non courants	84,4	75,0	2,2	478,4	-	640,0
Passifs courants	208,5	319,3	42,0	130,1	-	699,9
Total passif	292,9	394,3	44,2	608,5	1 150,3	2 490,2

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2 - Informations relatives à l'exercice 2011-2012

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	527,2	728,7	80,8	1,3	-	1 338,0
Résultat opérationnel	76,8	73,9	- 1,6	- 11,4	-	137,7
Résultat des activités poursuivies	51,3	55,5	- 1,9	- 17,8	-	87,1
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	51,3	55,5	- 1,9	- 17,8	-	87,1

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Actifs non courants	408,4	682,3	15,9	39,4	-	1 146,0
<i>Dont investissements de la période</i>	<i>85,0</i>	<i>97,4</i>	<i>3,1</i>	<i>78,5</i>	-	<i>264,0</i>
Actifs courants	438,2	491,9	38,1	204,0	-	1 172,2
Total actif	846,6	1 174,2	54,0	243,4	-	2 318,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 121,9	1 121,9
Passifs non courants	95,0	73,6	2,5	361,5	-	532,6
Passifs courants	231,7	259,5	37,8	134,7	-	663,7
Total passif	326,7	333,1	40,3	496,2	1 121,9	2 318,2

⁽¹⁾ Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

Note 5 : Revenu des activités ordinaires

1- Répartition par nature

En millions d'euros	Variation (%)	12-13	11-12
Ventes de produits	+ 9,9 %	1 415,4	1 287,9
Ventes de services	+ 19,0 %	6,9	5,8
Redevances perçues	+ 12,2 %	49,7	44,3
Total	+ 10,0 %	1 472,0	1 338,0

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables IFRS.

2- Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation (%)	12-13	11-12
Europe	+ 8,1 %	744,0	688,3
Amérique	+ 16,0 %	417,3	359,6
Asie et Océanie	+ 0,9 %	121,8	120,7
Afrique et Moyen Orient	+ 10,9 %	132,3	119,3
Total	+ 9,9 %	1 415,4	1 287,9

3- Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation (%)	12-13	11-12
Semences potagères et fleurs	+ 5,5 %	472,5	448,0
Autres Semences de grandes cultures	+ 17,8 %	766,1	650,1
Semences fourragères et gazon	- 9,5 %	37,3	41,2
Produits de jardin	- 6,1 %	88,0	93,7
Autres produits	- 6,2 %	51,5	54,9
Total	+ 9,9 %	1 415,4	1 287,9

4- Revenu des activités ordinaires à taux de change constants

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 343,3 millions d'euros contre 1472 millions d'euros sur cet exercice, soit une hausse de 9,6 %.

Note 6 : Frais de personnel

1- Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	12-13	11-12
Rémunérations brutes	254,0	230,9
Charges sociales	90,2	82,0
Participation et intéressement	7,0	7,4
Total	351,2	320,3

2- Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 - Effectif annuel moyen

2.1.1 Répartition géographique

	12-13	11-12
France	2 288	2 178
Étranger	4 400	4 211
Total	6 688	6 389

2.1.2 Répartition par catégorie

	12-13	11-12
Cadres	1 673	1 555
Non cadres	5 015	4 834
Total	6 688	6 389

2.2 - Effectif permanent en fin d'exercice

2.2.1 Répartition géographique

	12-13	11-12
France	1 953	1 859
Étranger	4 126	3 781
Total	6 079	5 640

2.2.2 Répartition par catégorie

	12-13	11-12
Cadres	1 650	1 525
Non cadres	4 429	4 115
Total	6 079	5 640

2.2.3 Répartition par fonction

	12-13	11-12
Administration	901	828
Recherche	1 657	1 461
Production agronomique et fabrication	1 533	1 419
Commerce	1 988	1 932
Total	6 079	5 640

Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Évolution des dotations

En millions d'euros	12-13	11-12
Dotations aux immobilisations incorporelles		
■ Programmes de développement ⁽¹⁾	- 110,6	- 100,8
■ Autres immobilisations incorporelles	- 8,8	- 6,9
Sous-total	- 119,4	- 107,7
Dotations aux immobilisations corporelles	- 26,2	- 23,7
Total	- 145,6	- 131,4

⁽¹⁾ L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

Note 8 : Frais de recherche et de développement

1- Évolution des frais

En millions d'euros	12-13	11-12
Programmes de développement activés sur la période	131,4	119,0
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 110,6	- 100,8
Total des frais de recherche et de développement	- 180,9	- 161,5
Crédit d'impôt recherche	23,2	25,6
Charge nette de l'exercice	- 136,9	- 117,7

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2- Informations complémentaires

2.1 - Accroissement net des frais de recherche et de développement activés :

En millions d'euros	12-13	11-12
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	131,4	119,0
Dotation aux amortissements	- 110,6	- 100,8
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	20,8	18,2

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et développement de 180,9 millions d'euros, seulement 131,4 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 19,4 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2 - Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	12-13	11-12
Effet sur le résultat de la période	20,8	18,2
Effet sur les amortissements	110,6	100,8
Effet sur la marge brute d'autofinancement	131,4	119,0
Effet sur les flux d'investissement	- 131,4	- 119,0
Total	-	-

3- Traitement du Crédit d'Impôt Recherche

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique dès lors qu'il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et que son traitement comptable entraine dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application de IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

1- Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Litiges	- 1,2	- 4,5
Résultat sur cession d'immobilisations	0,1	- 0,2
Résultat sur cession de titres consolidés	4,8	0,8
Subventions d'investissements	0,8	0,2
Coûts de restructuration	- 1,9	- 2,8
Pertes de valeur sur immobilisations	- 4,5	- 1,9
Autres charges et produits	7,7	2,1
Total	5,8	- 6,3

2- Informations complémentaires

2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2012-2013

2.1.1 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Société	Montant
Licences Avesthagen	Atash Seeds	- 3,0
Marque Vita	Clause SA	- 0,6
Logiciel Axapta	Vilmorin & Cie	- 0,5
Fonds de commerce	Vilmorin SA	- 0,4
Total		- 4,5

2.1.2 Résultat sur cession de titres consolidés

Il s'agit de la plus-value réalisée lors de la cession des titres Genective, pour 4,8 millions d'euros, avec changement du mode de consolidation.

2.1.3 Autres charges et produits

Ils comprennent notamment la revalorisation des titres Genective conservés pour 4,9 millions d'euros, et des indemnités d'assurance.

2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2011-2012

2.2.1 Litiges

Ils correspondent essentiellement à la prise en charge de la franchise vis-à-vis de nos assurances :

En millions d'euros	Montant
Harris Moran Seed	- 1,6
Limagrain Cereal Seeds	- 0,9
Vilmorin SA	- 0,3
Clause India	- 0,3
Vilmorin Jardin	- 0,3
Diverses sociétés	- 1,1
Total	- 4,5

2.2.2 Coûts de restructuration

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Clause SA	- 1,1
Limagrain Europe SA	- 1,2
Diverses sociétés	- 0,5
Total	- 2,8

Note 10 : Coût du financement

1- Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	- 20,6	- 22,2
Intérêts sur contrats de locations financières	-	- 0,1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux ⁽¹⁾	0,5	0,7
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux ⁽²⁾	- 4,1	- 3,6
Produits de trésorerie	4,1	4,1
Divers	- 0,3	- 0,2
Total	- 20,4	- 21,3

⁽¹⁾ Il s'agit de la variation de juste valeur de dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens de IAS 39.

⁽²⁾ Impact de la baisse des taux sur le portefeuille de couverture.

2- Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	12-13	11-12
Charges d'intérêt	- 28,5	- 26,4
Produits d'intérêt	8,1	5,1
Total	- 20,4	- 21,3

Note 11 : Autres produits et charges financiers

1- Evolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	-	2,7
Produits d'intérêts	2,2	0,1
Charges d'intérêts	- 1,4	- 1,5
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers ⁽¹⁾	- 2,4	3,3
Provisions pour risques et charges financiers ⁽²⁾	- 4,2	-
Gains / pertes de change	- 0,9	- 9,0
Autres gains et pertes financiers	- 0,8	- 0,6
Total	- 7,5	- 5,0

⁽¹⁾ Une provision sur titres sur titres Arcadia Biosciences a été constituée pour 2.3 millions d'euros.

⁽²⁾ Une provision pour risque sur garantie financière, déclarée précédemment en engagement hors bilan a été constituée suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiales concernée.

2- Informations complémentaires

Sur les opérations de l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	
Les gains, pertes sur cession de titres non consolidés, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués de :	
■ Liquidation de LCE SRL	- 2,3
■ Liquidation de Flora Geissler	- 0,3
■ Déconsolidation de Limagrain Romania	- 0,3
■ Déconsolidation de Limagrain Genetics Inc ⁽¹⁾	5,3
■ Divers	0,3
Total	2,7

⁽¹⁾ Le produit lié à la déconsolidation se trouve en grande partie compensé par une perte de change de - 5.1 millions d'euros.

Note 12 : Impôts sur les résultats

1- Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Impôts courants	- 28,7	- 19,8
Impôts différés	5,4	- 6,3
Total	- 23,3	- 26,1

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2- Informations complémentaires

2.1 - Évolution de l'impôt

L'évolution à la hausse de l'impôt courant s'explique principalement par l'accroissement de l'activité et en conséquence des bases taxables, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

2.2 - Intégrations fiscales

A compter du 1er juillet 2012, la société Limagrain Europe étant désormais détenue à plus de 95 % par la société Vilmorin & Cie, cette détention a entraîné de fait la cessation du groupe d'intégration fiscale Limagrain Europe.

Afin d'éviter toute rupture dans l'application du régime d'intégration fiscale, il a été décidé d'inclure, à compter du 1^{er} juillet 2012, les sociétés membres du groupe dissous, à savoir Limagrain Europe et Limagrain Central Europe, dans l'intégration fiscale dont Vilmorin & Cie est la société mère intégrante.

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du code général des impôts pour les sociétés mères françaises et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin & Cie	Clause SA	01.07.00
	Vilmorin Jardin SA	01.07.00
	Vilmorin SA	01.07.10
	Limagrain Europe SA	01.07.12
	Limagrain Central Europe SE	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux Etats-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres	Pays
Vilmorin USA	Vilmorin Inc Harris Moran Seeds	États-Unis

2.3 - Impôts courants

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.4 - Taux de l'impôt en vigueur

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 1,1 % (article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	12-13	11-12
Taux théorique d'imposition	34,43	34,43
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 2,52	- 1,63
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 0,77	- 0,51
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 13,05	- 8,82
Taux effectif d'imposition	18,09	23,47

2.5 - Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	12-13	11-12
Créances d'impôts exigibles	50,4	51,0
Dettes d'impôts exigibles	- 19,6	- 7,4
Total net	30,8	43,6

2.6 - Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux selon le détail du tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	10,3	-	0,8
Déficits à report illimité	78,3	8,7	71,5	3,1
Total	78,3	19,0	71,5	3,9

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 13,6 millions d'euros.

Note 13 : Résultat par action

- Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	12-13	11-12
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	99 370 839	80 603 026
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	99 370 839	80 606 026
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en auto-contrôle	18 936 127	17 217 020
Résultat des activités poursuivies par action	5.25	4.68
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat par action	5.25	4.68

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des OCEANE et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	12-13	11-12
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	99 370 839	80 603 026
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des Océane	6 915 238	6 859 824
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	- 5 515 074	- 3 903 375
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	100 771 003	83 559 475
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion	100 771 003	83 559 475
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en auto-contrôle	18 936 127	17 217 020
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des Océane	1 140 556	958 558
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des Océane et hors titres en auto-contrôle	20 076 683	18 175 578
Résultat des activités poursuivies par action	5.02	4.60
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat dilué par action	5.02	4.60

Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 12	Dividendes distribués en décembre 11
Montant distribué	28 409 866.65 €	25 819 218.00 €
Détail	1,65 € x 17 218 101 actions	1,50 € x 17 212 812 actions

Note 14 : Goodwill

1- Principes d'évaluation et de dépréciation des goodwill

1.1- Evaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2013 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2014.

1.2 - Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2013 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2013 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2013 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque Secteur Opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.

Les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans.
- Taux de croissance : 2 %.
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT, ils varient de 5,5 % à 14,8 % selon les zones.

La détermination du taux de croissance s'appuie sur l'expérience passée de Vilmorin & Cie, complétée par l'analyse des données utilisées par des entreprises du même secteur d'activité. Les taux d'actualisation proviennent de données de marché.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Pour une UGT, au sein du Secteur Opérationnel des Semences de grandes cultures, la valeur recouvrable ressort comme inférieure à la valeur des actifs. Il apparaît cependant prématuré de constater une dépréciation sur cette UGT en phase de démarrage, notamment au regard des investissements mis en œuvre, des perspectives de marché et des synergies en cours.

Pour les autres UGT, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

Évolution des valeurs nettes comptables

2.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	
30.06.11	322,1
Acquisitions et augmentations	2,1
Impact des engagements de rachat des minoritaires	1,1
Sorties	-
Affectation des goodwill	- 0,8
Changements de périmètre	20,2
Reclassements	- 0,5
Écarts de conversion	0,4
30.06.12	344,6
Acquisitions et augmentations	1,3
Impact des engagements de rachat des minoritaires	3,8
Sorties	- 0,9
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	16,1
Reclassements	0,1
Écarts de conversion	- 9,9
30.06.13	355,1

2.2 - Pertes de valeur

En millions d'euros	
30.06.11	10,5
Sorties	-
Pertes de valeur	0,1
Changements de périmètre	-
Reclassements	- 0,1
Écarts de conversion	1,1
30.06.12	11,6
Sorties	-
Pertes de valeur	0,4
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,4
30.06.13	11,6

2.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	
30.06.11	311,6
30.06.12	333,0
30.06.13	343,5

3- Informations complémentaires

3.1 - Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros	12-13	11-12
Semences potagères	36,4	28,6
Semences de grandes cultures	294,1	291,0
Produits de jardin	5,3	5,3
Holdings	7,7	8,1
Total net pertes de valeur	343,5	333,0

3.2 - Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	TOTAL
Exercice 12-13 ⁽¹⁾	
Century Seeds	9,1
Link Seed	5,3
Genective	1,7
Total	16,1
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	17,4
Brasmilho	3,0
Investigacion Trigo	- 0,2
Total	20,2

⁽¹⁾ Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 - Impact des engagements de rachat des minoritaires

Ils concernent les sociétés :

En millions d'euros	TOTAL
Exercice 12-13	
Link Seed	3,8
Total	3,8
Exercice 11-12	
Brasmilho	0,9
Mikado Seed Holding	0,2
Total	1,1

Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

1- Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	751,0	230,8	40,7	44,5	37,2	5,4	3,9	1 113,5
Acquisitions et augmentations	-	119,0	1,1	0,7	1,1	0,1	-	4,3	126,3
Sorties	-	-	-	-0,1	-2,0	-0,1	-	-	-2,2
Changements de périmètre	-	-	3,0	-	-	-	-	-	3,0
Ecart de conversion	-	14,4	3,4	0,8	-0,1	0,9	0,2	-	19,6
Reclassements	-	-	-	2,6	0,3	-	-	-2,7	0,2
30.06.12	-	884,4	238,3	44,7	43,8	38,1	5,6	5,5	1 260,4
Acquisitions et augmentations	-	131,4	6,9	0,4	1,8	-	0,2	5,5	146,2
Sorties	-	-	-	-	-0,4	-	-	-	-0,4
Changements de périmètre	4,9	-	0,9	-	-1,0	-	0,2	-	5,0
Ecart de conversion	-	-6,9	-2,7	-0,2	-0,6	-0,3	-0,1	-	-10,8
Reclassements	-	-0,8	2,4	1,2	0,3	-	-0,8	-4,0	-1,7
30.06.13	4,9	1 008,1	245,8	46,1	43,9	37,8	5,1	7,0	1 398,7

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	550,3	2,5	32,4	32,7	5,4	3,1	-	626,4
Dotations / pertes de valeur	-	100,8	-	3,1	2,7	0,1	1,0	-	107,7
Sorties	-	-	-	-0,1	-1,6	-	-	-	-1,7
Changements de périmètre	-	-	-0,6	-	-	-	-	-	-0,6
Ecart de conversion	-	10,8	-	0,7	0,2	-	-	-	11,7
Reclassements	-	-	-	-0,5	-	-	-	-	-0,5
30.06.12	-	661,9	1,9	35,6	34,0	5,5	4,1	-	743,0
Dotations / pertes de valeur	-	110,6	-	3,1	3,6	0,6	1,0	0,5	119,4
Sorties	-	-	-	-0,1	-0,3	-	-	-	-0,4
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2
Ecart de conversion	-	-5,0	-	-0,1	-0,5	-	-	-	-5,6
Reclassements	-	-0,5	-	-	-	-	-0,9	-0,5	-1,9
30.06.13	-	767,0	1,9	38,5	36,8	6,1	4,4	-	854,7

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	200,7	228,3	8,3	11,8	31,8	2,3	3,9	487,1
30.06.12	-	222,5	236,4	9,1	9,8	32,6	1,5	5,5	517,4
30.06.13	4,9	241,1	243,9	7,6	7,1	31,7	0,7	7,0	544,0

2- Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.11 (valeur nette)	1,1	2,4	3,5
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	- 0,1	-	- 0,1
Ecarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	0,1	0,1
Dotations aux amortissements	- 0,3	- 0,8	- 1,1
30.06.12 (valeur nette)	0,8	1,7	2,5
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	- 0,1	-	- 0,1
Ecarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	-	-
Dotations aux amortissements	- 0,1	- 0,7	- 0,8
30.06.13 (valeur nette)	0,7	1,0	1,7

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
30.06.11	0,1	1,7	0,9	5,2	-	7,9
Exercice 11-12	-	1,7	- 0,5	-	-	1,2
30.06.12	0,1	3,4	0,4	5,2	-	9,1
Exercice 12-13	0,1	2,4	- 0,1	0,6	-	3,0
30.06.13	0,2	5,8	0,3	5,8	-	12,1

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
Exercice 12-13	
Genective	3,9
Century Seeds	0,9
Total	4,8
Exercice 11-12	
Brasmilho	1,6
Eurodur	1,2
Investigacion Trigo	- 0,4
Total	2,4

2.4 - Ventilation du matériel génétique par secteur d'activité

En millions d'euros	12-13	11-12
Semences potagères	70,2	68,7
Semences de grandes cultures	173,7	167,7
Produits de jardin	-	-
Holdings	-	-
Total net pertes de valeur	243,9	236,4

Note 16 : Immobilisations corporelles

1- Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	26,0	178,7	70,4	122,7	12,2	43,6	10,4	464,0
Acquisitions et augmentations	0,6	3,2	2,6	8,3	0,7	4,9	25,5	45,8
Sorties	-	- 0,6	- 0,9	- 2,8	- 0,7	- 1,6	-	- 6,6
Changements de périmètre	-	0,8	- 0,1	1,2	0,1	0,4	-	2,4
Écarts de conversion	1,3	8,0	-	5,5	0,8	1,1	0,2	16,9
Reclassements	1,6	7,1	1,0	8,0	0,5	- 0,2	- 13,4	4,6
30.06.12	29,5	197,2	73,0	142,9	13,6	48,2	22,7	527,1
Acquisitions et augmentations	2,9	11,1	8,1	7,3	0,7	4,5	23,5	58,1
Sorties	- 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,8	- 0,2	- 2,0	-	- 4,4
Changements de périmètre	0,2	0,3	-	0,6	-	1,3	-	2,4
Écarts de conversion	- 2,3	- 6,0	0,4	- 4,9	- 0,5	- 1,3	- 0,7	- 15,3
Reclassements	0,8	9,5	8,8	1,7	0,3	7,1	- 27,6	0,6
30.06.13	31,0	211,9	89,2	146,8	13,9	57,8	17,9	568,5

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	2,1	84,6	48,8	90,6	9,9	29,5	-	265,5
Dotations / pertes de valeur	0,2	7,2	3,7	7,7	1,0	3,9	-	23,7
Sorties	-	- 0,5	- 0,8	- 2,5	- 0,7	- 1,4	-	- 5,9
Changements de périmètre	-	0,3	-	0,5	-	0,3	-	1,1
Écarts de conversion	0,1	3,0	- 0,1	3,7	0,6	0,9	-	8,2
Reclassements	-	0,5	- 0,1	3,5	0,1	- 0,2	-	3,8
30.06.12	2,4	95,1	51,5	103,5	10,9	33,0	-	296,4
Dotations / pertes de valeur	0,2	7,9	4,0	8,5	1,1	4,5	-	26,2
Sorties	-	- 0,2	- 1,0	- 0,7	- 0,2	- 1,4	-	- 3,5
Changements de périmètre	-	-	-	0,1	-	0,9	-	1,0
Écarts de conversion	-	- 1,8	0,3	- 2,9	- 0,3	- 0,9	-	- 5,6
Reclassements	-	- 1,0	- 0,4	- 2,9	- 0,2	1,5	-	- 3,0
30.06.13	2,6	100,0	54,4	105,6	11,3	37,6	-	311,5

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	23,9	94,1	21,6	32,1	2,3	14,1	10,4	198,5
30.06.12	27,1	102,1	21,5	39,4	2,7	15,2	22,7	230,7
30.06.13	28,4	111,9	34,8	41,2	2,6	20,2	17,9	257,0

2- Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations en location financement

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.11	-	-	0,1	0,1
30.06.12	-	0,5	0,4	0,9
30.06.13	-	0,2	0,3	0,5

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions	Total
30.06.11	-	0,3	0,3
Exercice 11-12	-	-	-
30.06.12	-	0,3	0,3
Exercice 12-13	-	-	-
30.06.13	-	0,3	0,3

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	
Exercice 12-13	
Century Seeds	0,2
Link Seed	0,9
Shanxi Limagrain	0,3
Total	1,4
Exercice 11-12	
Eurodur	-0,1
Bisco Bio Sciences	1,0
Brasmilho	0,4
Total	1,3

2.4 - Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	6.7	2.7	3.7	0.3
Contrats de location simple	35.9	9.8	20.2	5.9

Note 17 : Actifs financiers

1- Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	27,1	3,5	7,1	37,7
Augmentations	0,6	-	1,3	1,9
Diminutions	- 0,1	-	- 1,6	- 1,7
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,1	0,4	0,5
Reclassements	- 0,7	- 1,5	0,1	- 2,1
30.06.12	26,9	2,1	7,3	36,3
Augmentations	-	-	1,1	1,1
Diminutions	-	-	- 0,9	- 0,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,4
Reclassements	- 0,2	2,5	-	2,3
30.06.13	26,6	4,5	7,3	38,4

1.2 - Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	6,1	2,1	0,2	8,4
Dotations	-	-	-	-
Reprises	- 0,9	- 2,1	-	- 3,0
Changements de périmètre	0,3	-	-	0,3
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	- 0,1	-	-	- 0,1
30.06.12	5,4	-	0,2	5,6
Dotations	2,3	-	-	2,3
Reprises	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.13	7,7	-	0,2	7,9

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	21,0	1,4	6,9	29,3
30.06.12	21,5	2,1	7,1	30,7
30.06.13	18,9	4,5	7,1	30,5

2- Informations complémentaires

2.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	Au 30.06.13		Au 30.06.12		Eléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% detenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	7,4	0,4
Aves thagen	4,60	0,0	4,60	0,0	Non disponible	Non disponible
Arcadia Biosciences	7,56	16,6	7,25	18,9	Non disponible	Non disponible
Divers		1,7		2,0	-	-
Total		18,9		21,5		

2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	
Exercice 12-13	
Néant	-
Total	-
Exercice 11-12	
Limagrain Romania	- 0,3
Total	- 0,3

Note 18 : Participations mises en équivalence

1- Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Australian Grain Technologies	11,4	10,8	8,2
Bio Seeds	3,1	3,4	3,8
DLF France	1,7	1,7	1,7
Unisigma	0,3	0,3	0,4
Genoplante Valor	1,4	1,4	1,8
Total	17,9	17,6	15,9
Variation de l'exercice	0,3	1,7	

2- Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	12-13		11-12	
Quote-part de résultat de l'exercice		1,7		1,8
Australian Grain Technologies	1,9		2,0	
Bio Seeds	- 0,3		- 0,4	
Genoplante Valor	-		0,1	
DLF France	0,1		0,1	
Unisigma	-		-	
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres		-		⁽¹⁾ - 0,5
Distributions		- 0,2		- 0,2
Écarts de conversion		- 1,2		0,6
Total		0,3		1,7

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2011-2012 :

- Réduction de notre quote-part dans Genoplante Valor - 0,5

3- Informations financières des principales participations mises en équivalence

3.1 - Pour l'exercice 2012-2013

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	17.8	21.7	2.8	0.5	15.6
Résultat net	- 1.2	0.2	0.1	0.1	6.0
Actifs	17.5	8.0	2.3	6.0	19.2
Passifs (hors capitaux propres)	3.7	2.9	1.7	2.4	4.5

⁽¹⁾ Comptes clos au 31 décembre 2012

⁽²⁾ Comptes clos au 30 septembre 2012

3.2 - Pour l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	12,8	22,2	3,0	0,5	10,1
Résultat net	- 1,9	0,3	0,2	0,1	2,2
Actifs	18,5	7,3	2,5	6,9	13,6
Passifs (hors capitaux propres)	3,5	2,3	1,8	3,4	2,8

⁽¹⁾ Comptes clos au 31 décembre 2011

⁽²⁾ Comptes clos au 30 septembre 2011

Note 19 : Stocks

1- Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.13			30.06.12			30.06.11		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	90,7	- 5,7	85,0	77,8	- 3,8	74,0	88,1	- 3,5	84,6
Produits en cours	117,8	- 12,4	105,4	99,7	- 10,7	89,0	84,8	- 11,2	73,6
Marchandises	64,4	- 7,0	57,4	64,2	- 6,1	58,1	58,6	- 6,2	52,4
Produits finis	131,8	- 27,2	104,6	113,9	- 24,0	89,9	102,4	- 23,0	79,4
Total	404,7	- 52,3	352,4	355,6	-44,6	311,0	333,9	- 43,9	290,0
Variation de l'exercice			41,4			21,0			

2- Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre (nets de provision)	2,1	1,8
Variations des valeurs brutes	61,1	6,7
Variations de provisions dont :	- 6,9	0,5
■ Provisions nouvelles	- 36,8	- 28,9
■ Provisions utilisées	28,8	28,5
■ Provisions reprises	1,1	0,9
Reclassements	- 3,6	-
Écarts de conversion	- 11,3	12,0
Total	41,4	21,0

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
Exercice 12-13	
Century Seeds	1,5
Link Seed	0,3
Shanxi Limagrain	0,3
Total	2,1
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	1,0
Brasmilho	0,8
Total	1,8

2.3 - Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

■ Au 30 juin 2011 :	13,1 %
■ Au 30 juin 2012 :	12,5 %
■ Au 30 juin 2013 :	12,9 %

Note 20 : Clients et autres débiteurs

1- Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Clients et comptes rattachés	418,4	411,0	360,5
Avances aux fournisseurs	31,3	20,4	16,1
Personnel et organismes sociaux	0,6	1,0	1,6
Etat, impôt sur les bénéfices	50,4	51,0	33,1
Autres créances fiscales	39,1	47,9	33,5
Autres créances d'exploitation	17,2	18,7	38,5
Charges constatées d'avance	14,6	13,5	11,2
Total brut	571,6	563,5	494,5
Clients et comptes rattachés	- 14,7	- 13,3	- 11,0
Avances aux fournisseurs	-	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	- 0,1
Total des provisions	- 14,7	- 13,3	- 11,1
Valeurs nettes comptables	556,9	550,2	483,4
Variation de l'exercice	6,7	66,8	

2- Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre (nets de provision)	6,6	2,3
Variations de provisions dont		
■ Provisions nouvelles	- 6,2	- 5,8
■ Provisions utilisées	1,7	1,4
■ Provisions reprises	2,8	2,4
Variations des bruts	23,5	48,7
Reclassements et autres	-	2,6
Écarts de conversion	- 21,7	15,2
Total	6,7	66,8

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	
Exercice 12-13	
Century Seeds	1,2
Link Seed	3,2
Shanxi Limagrain	0,9
Genective	1,3
Total	6,6
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	2,2
Investigacion Trigo	0,1
Total	2,3

Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

1- Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Comptes courants financiers	2,1	1,8	2,8
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	163,1	151,1	248,1
Disponibilités	194,9	158,1	120,4
Total	360,1	311,0	371,3
Variation de l'exercice	49,1	- 60,3	

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- Informations complémentaires

2.1 - Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	
Exercice 12-13	
Changements de périmètre	4,9
Variation des montants bruts	53,2
Ecarts de conversion	- 9,1
Reclassements et autres	0,1
Total	49,1
Exercice 11-12	
Changements de périmètre	12,4
Variation des montants bruts	- 82,9
Ecarts de conversion	9,8
Reprises de provisions	0,4
Total	- 60,3

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	
Exercice 12-13	
Century Seeds	0,1
Link Seed	6,7
Shanxi Limagrain	0,2
Genective	- 2,1
Total	4,9
Exercice 11-12	
Bisco Bio Sciences	9,7
Brasmilho	2,0
Belgian Seed Company	0,2
Eurodur	0,8
Limagrain Genetics Inc	- 0,6
Total	12,4

Note 22 : Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société

1- Composition des capitaux propres

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Capital social de la mère	288,8	262,6	262,6
Prime d'émission	350,5	350,5	350,5
Réserve légale de la mère	17,6	15,8	12,7
Autres réserves de la mère	30,3	51,5	17,1
Réserves de consolidation et autres	263,0	240,1	217,2
Réserves de conversion	- 23,8	5,8	- 23,1
Résultat de l'exercice	99,4	80,6	91,0
Total	1 025,8	1 006,9	928,0
Variation de l'exercice	18,9	78,9	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau "Variations des capitaux propres".

2- Informations complémentaires

2.1 - Capital de Vilmorin & Cie :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 18 939 911 actions de 15,25 euros chacune. Il a fait l'objet, sur l'exercice, d'une augmentation de 26 257 602.50 € suite à l'attribution gratuite de 1 721 810 actions, par incorporation de réserves, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 - Caractéristiques des OCEANE (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes) :

Vilmorin & Cie a émis des OCEANE le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

■ Caractéristiques des OCEANE émises par Vilmorin & Cie

Société émettrice	Vilmorin & Cie
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	958 450 ⁽¹⁾
Prix d'émission	155,96 €
Produit total de l'émission	149,5 M€
Taux d'intérêt	4,5 % soit 7,0182 € par obligation
Echéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1,19 action Vilmorin & Cie pour 1 obligation

⁽¹⁾ Depuis la date d'émission des OCEANE, des demandes de conversion ont été acceptées, soit 21 OCEANE en juillet 2010 et 108 en mars 2013. Il reste donc, au 30 juin 2013, un total de 958 540 OCEANE en circulation.

■ L'impact des OCEANE sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des OCEANE	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.11	149,5	142,1	2,5	4,9
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2011-2012	-	3,6	- 1,2	- 2,4
30.06.12	149,5	145,7	1,3	2,5
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2012-2013	-	3,8	- 1,3	- 2,5
30.06.13	149,5	149,5	-	-

Note 23:

Capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

1- Composition des capitaux propres - attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Réserve de consolidation et autres	122,2	107,9	104,5
Réserve de conversion	- 5,3	0,6	- 2,9
Résultat de l'exercice	7,6	6,5	6,3
Total	124,5	115,0	107,9
Variation de l'exercice	9,5	7,1	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « variation des capitaux propres ».

2- Informations complémentaires

- Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,7 M€
Taux d'intérêt	1,0 % ⁽¹⁾
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

⁽¹⁾ La rémunération exacte est de 1,00 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

- L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
30.06.11	-	-	-	-
Initialisation de nouvelles ORA Limagrain Europe	55,7	3,7	- 1,3	53,3
30.06.12	55,7	3,7	- 1,3	53,3
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,1	0,3
30.06.13	55,7	3,3	- 1,2	53,6

Note 24 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Engagements de retraite et assimilés	10,1	9,5
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0,7	0,6
Plans de pension et assimilés	11,2	13,5
Provision pour avantages au personnel	22,1	23,6
<i>Dont :</i>		
<i>Provision pour avantages au personnel (part non courante)</i>	22,1	23,6
<i>Provision pour avantages au personnel (part courante)</i>	0,0	0,0
Provision pour avantages au personnel	22,1	23,6
Actifs financiers	- 4,2	-1,7
Engagement net comptabilisé	17,9	21,9

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en IFRS.

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin & Cie a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés qui a été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30 juin 2013 ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,4 million d'euros.

- Les engagements au titre des médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.
- Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies.
- Il existe un actif financier de 4.2 millions d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel, principalement dû à un changement de régime sur les Etats-Unis conduisant à la reconnaissance d'un actif de 2.5 M€.

Vilmorin & Cie applique la méthode du « corridor » (Cf. Note 1 paragraphe 16). En raison des amendements à la norme IAS 19, Vilmorin & Cie enregistrera sur le prochain exercice, rétroactivement, une provision complémentaire de 27,0 millions d'euros, ainsi que l'impôt différé actif attaché. Cette provision correspond au solde d'écarts actuariels et de coûts des services passés non encore reconnus et sera enregistrée en contrepartie des capitaux propres. L'impact sur le compte de résultat antérieur est en cours d'analyse et ne devrait pas être significatif.

1- Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	157,0	125,2
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	3,2	3,1
Coût financier	6,5	7,1
Cotisations des participants	0,3	0,3
Pertes ou gains nets actuariels	5,3	16,2
Prestations versées	- 6,9	- 7,9
Coût des services passés comptabilisés	- 3,9	-
Effets de liquidation / réduction de services futurs	0,2	- 0,7
Écarts de change et autres	- 6,9	13,7
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	154,8	157,0

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	103,5	92,9
Rendement attendu des actifs de couverture	6,1	6,3
Pertes ou gains nets actuariels	6,5	- 3,2
Cotisations effectuées par les employeurs	5,6	3,6
Cotisations effectuées par les participants	0,3	0,3
Prestations versées	- 6,1	- 6,5
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 1,0	0,0
Écarts de change et autres	- 4,9	10,1
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	110,0	103,5

1.1 - Informations complémentaires

1.1.1 Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin & Cie ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin & Cie.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin & Cie.

1.1.2 Informations sur la juste valeur des actifs

La juste valeur des régimes est ventilée comme suit :

- Actions ordinaires 46 %
- Obligations 44 %
- Immobilier 3 %
- Autres 7 %

1.1.3 Informations sur le rendement réel des actifs

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été de + 12.6 millions d'euros en 2013 contre +3.1 millions d'euros en 2012 hors effet de change.

2- Réconciliation des actifs et des passifs inscrits au bilan

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2013 :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Valeur actualisée de l'engagement	154,8	157,0
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 110,0	- 103,5
Déficit / (Excédent)	44,9	53,5
Écarts actuariels non comptabilisés	- 26,8	- 31,0
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0,2	- 0,6
Autres	0,0	0,0
Provisions pour avantages au personnel	17,9	21,9

2.1 - Information complémentaire

2.1.1 Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (application de la méthode du corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

2.1.2 Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite principalement en France et les médailles du travail, ainsi que certains régimes de rentes en paiement et le plan de pension au Japon.

2.1.3 Actuaires

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3- Charge comptabilisée

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Coût des services rendus	3,5	3,4
Coût financier	6,5	7,0
Rendement attendu des actifs	- 6,1	- 6,4
Autres charges	0,0	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	1,7	0,7
Coût des services passés reconnus	- 3,5	0,1
Effet des liquidations / réductions	- 0,3	- 0,8
Total	1,8	4,0

4- Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

- **Zone Europe**

en %	Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	0,45 à 3,60	3,30 à 4,10	4,50 à 4,55	4,70 à 5,30
Taux de rendement attendu des actifs	0,45 à 3,60	4,00 à 5,00	4,50 à 4,55	5,46 à 5,90
Taux de progression des salaires	1,00 à 2,50	1,00 à 2,50	3,05	2,60
Taux d'inflation du fonds de pension	1,50 à 2,00	1,50 à 2,00	2,30 à 3,35	1,90 à 2,90

- **Zone Amérique**

en %	2013	2012
Taux d'actualisation	4,70 à 8,00	4,20 à 7,00
Taux de rendement attendu des actifs	7,50	7,50
Taux de progression des salaires	3,00 à 4,50	3,00 à 4,50
Taux d'inflation du fonds de pension	0,00	0,00

■ Zones Moyen-Orient et Asie

en %	2013	2012
Taux d'actualisation	1,50 à 8,50	1,50 à 8,00
Taux de rendement attendu des actifs	3,60 à 9,15	5,6
Taux de progression des salaires	3,50 à 10,00	0,00 à 6,09
Taux d'inflation du fonds de pension	0,00	0,00

5- Répartition géographique des droits

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
France	13,3	11,8
Europe (hors France)	93,6	90,3
Amérique	36,1	43,9
Moyen-Orient / Asie	11,8	11,0
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	154,8	157,0

6- Régimes à cotisations définies

En millions d'euros	30.06.13			30.06.12
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes	Total des régimes
Charges portées au compte de résultat	3,1	1,0	4,1	3,7
Charges sociales	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-

Note 25 : Impôts différés

1- Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.11	16,9	88,3	- 2,9	- 1,4
Changements de périmètre	- 0,2	- 0,1		
Variations impactant le résultat	2,5	8,8	- 6,3	
Reclassements	- 2,9	- 3,0		
Variations impactant les réserves	- 0,3	- 1,2		0,9
Écarts de conversion	0,6	1,4		
30.06.12	16,6	94,2	- 6,3	0,9
Changements de périmètre	-	-		
Variations impactant le résultat	12,9	7,5	5,4	
Reclassements	0,2	0,1		
Variations impactant les réserves	- 1,0	0,8		- 1,8
Écarts de conversion	- 0,8	- 1,4		
30.06.13	27,9	101,2	5,4	- 1,8

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- Informations complémentaires

2.1 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
12-13		
Néant	-	-
Total	-	-
11-12		
Eurodur	- 0,2	-
Investigacion Trigo	-	- 0,1
Total	- 0,2	- 0,1

2.2 - Variations impactant les réserves

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
12-13			
Couverture de taux	- 1,0	-	- 1,0
Retraitement des ORA et Océane	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	- 0,9	0,9
Frais de recherche	-	1,7	- 1,7
Total	- 1,0	0,8	- 1,8
11-12			
Couverture de taux	- 0,2	- 0,1	- 0,1
Retraitement des ORA et Océane	-	- 1,3	1,3
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	- 0,1	- 0,2	0,1
Affectation du goodwill ⁽¹⁾	-	0,4	- 0,4
Total	- 0,3	- 1,2	0,9

⁽¹⁾ Cf. Note 14 - 3.4

Note 26 : Autres provisions courantes

1- Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Litiges clients	1,6	2,0	1,7
Autres risques et litiges	10,2	4,8	5,3
Restructurations	2,3	4,0	4,7
Avantages au personnel	-	-	0,1
Total	14,1	10,8	11,8
Variation de l'exercice	3,3	- 1,0	

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros		
12-13		
Changements de périmètre		-
Variations des provisions		3,5
Dotations de l'exercice	7,9	
Reprises utilisées	- 3,2	
Reprises non utilisées	- 1,2	
Reclassements		- 0,1
Écarts de conversion		- 0,1
Total		3,3
11-12		
Changements de périmètre		0,2
Variations des provisions		- 1,2
Dotations de l'exercice	4,2	
Reprises utilisées	- 3,1	
Reprises non utilisées	- 2,3	
Reclassements		- 0,1
Écarts de conversion		0,1
Total		- 1,0

2.2 - Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
12-13	
Néant	-
Total	-
11-12	
Limagrain Romania	0,2
Total	0,2

Note 27 : Dettes financières courantes et non courantes

1- Composition des dettes financières

1.1- Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Emprunts bancaires	229,0	249,5	279,6
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	2,9	3,3	-
Composante dettes des OCEANE ⁽²⁾	149,5	145,7	142,1
Engagement de rachat des minoritaires	4,9	12,0	16,3
Instruments dérivés ⁽³⁾	- 0,7	2,9	2,8
Dettes de locations financières	0,5	0,7	0,1
Autres dettes financières	130,6	0,7	1,0
Total	516,7	414,8	441,9
Variation de l'exercice	101,9	- 27,1	

⁽¹⁾ cf. Note 23

⁽²⁾ cf. Note 22

⁽³⁾ cf. Note 30

1.2- Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Emprunts bancaires	163,1	201,7	154,6
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0,4	0,4	-
Dettes de locations financières	0,2	0,2	0,1
Instruments dérivés ⁽²⁾	- 0,6	- 0,8	- 0,8
Comptes courants	2,8	3,1	37,0
Autres dettes financières	6,3	0,3	1,5
Intérêts courus	8,2	7,0	7,2
Total	180,4	211,9	199,6
Variation de l'exercice	- 31,5	12,3	

⁽¹⁾ cf. Note 23

⁽²⁾ cf. Note 30

1.3- Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Dettes financières non courantes	516,7	414,8	441,9
Dettes financières courantes	180,4	211,9	199,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	- 360,1	- 311,0	- 371,3
Dettes financières nettes	337,0	315,7	270,2
Variation de l'exercice	21,3	45,5	

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- Informations complémentaires

2.1 - Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1 Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.11	441,9	199,6	641,5
Augmentations	17,2	-	17,2
Diminutions	- 1,0	- 43,0	- 44,0
Changements de périmètre	-	3,0	3,0
Ecart de conversion	1,6	4,3	5,9
Reclassements	- 47,6	47,6	-
Retraitement des OCEANE ⁽¹⁾	3,6	-	3,6
Retraitement des ORA ⁽²⁾	3,3	0,4	3,7
Retraitement des instruments dérivés	0,1	-	0,1
Engagement de rachat des minoritaires	- 4,3	-	- 4,3
30.06.12	414,8	211,9	626,7
Augmentations	165,6	-	165,6
Diminutions	- 13,3	- 69,3	- 82,6
Changements de périmètre	-	1,2	1,2
Ecart de conversion	- 0,6	- 6,1	- 6,7
Reclassements	- 42,5	42,5	-
Retraitement des OCEANE ⁽¹⁾	3,8	-	3,8
Retraitement des ORA ⁽²⁾	- 0,4	-	- 0,4
Retraitement des instruments dérivés	- 3,6	0,2	- 3,4
Engagement de rachat des minoritaires	- 7,1	-	- 7,1
30.06.13	516,7	180,4	697,1

⁽¹⁾Cf. Note 22 ⁽²⁾Cf. Note 23

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
12-13			
Century Seeds	-	0,7	0,7
Limagrain Nederland Holding	-	0,5	0,5
Total	-	1,2	1,2
11-12			
Eurodur	-	0,8	0,8
Bisco Bio Sciences	-	2,2	2,2
Total	-	3,0	3,0

2.2 - Informations sur l'emprunt obligataire

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie (OCEANE) ⁽¹⁾
Date d'émission	06.06.08
Montant	149,5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13
Taux d'intérêt	4,50 %

⁽¹⁾ Cf. Note 22

2.3- Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques. La société Vilmorin & Cie a procédé, en mars 2013, à la mise en place d'un crédit moyen-terme dit « Schuldschein » d'un montant de 130 millions d'euros.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement et susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

■ Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€
■ Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie ⁽¹⁾	Vilmorin & Cie ⁽²⁾
■ En cours		
• Au 30.06.12	202,5 M€	-
• Au 30.06.13	180,0 M€	130,0 M€
■ Taux	Euribor + marge	Fixe et variable
■ Garanties accordées	Non	Non
■ Existence de « covenants » ⁽³⁾	Oui	Oui

⁽¹⁾ Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Suite à la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué en octobre 2010, la ligne de crédit autorisé et confirmé s'élève à 255,0 M€, sur lesquels 75 M€ sont non utilisés au 30 juin 2013. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie :

- Dettes financières sur EBITDA
- EBITDA sur frais financiers

⁽²⁾ Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué ci-dessus

⁽³⁾ Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2012-2013.

2.4 Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.13			
Dettes financières à taux fixe	233,8	60,5	294,3
Dettes financières à taux variable	282,9	119,9	402,8
Total	516,7	180,4	697,1
30.06.12			
Dettes financières à taux fixe	191,9	73,3	265,2
Dettes financières à taux variable	222,9	138,6	361,5
Total	414,8	211,9	626,7

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 30,0 millions d'euros à fin juin 2013.

Note 28 : Fournisseurs et autres créditeurs

1- Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Fournisseurs et comptes rattachés	204,7	180,8	172,7
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	12,8	12,5	12,3
Avances reçues des clients	3,2	2,1	1,7
Dettes sociales	62,0	56,9	56,0
Dettes fiscales	29,4	20,0	27,6
Autres dettes d'exploitation	156,5	132,2	106,7
Autres dettes hors exploitation	2,5	1,6	1,1
Total	471,1	406,1	378,1
Variation de l'exercice	65,0	28,0	

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2- Informations complémentaires

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre	26,7	2,7
Autres variations	60,8	10,0
Écarts de conversion	- 22,5	15,3
Total	65,0	28,0

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
12-13	
Century Seeds	1,6
Link Seed	2,1
Shanxi Limagrain	1,7
Genective	0,4
Limagrain Nederland Holding	20,9
Total	26,7
11-12	
Bisco Bio Sciences	2,2
Brasmilho	0,5
Limagrain Genetics Inc	0,2
Investigacion Trigo	- 0,1
VCC Seeds Israël	- 0,1
Total	2,7

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

Note 29 : Produits différés

1- Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Montant total	34,3	34,9	25,6
Variation de l'exercice	- 0,6	9,3	

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2- Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	12-13	11-12
Subventions reprises en résultat	- 0,8	- 0,2
Changement de périmètre	- 2,4	-
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	0,6	- 0,2
Subventions OSEO	-	8,1
Autres	2,0	1,6
Total	- 0,6	9,3

Note 30: Instruments financiers

1- Instruments financiers par catégorie

En millions d'euros	30.06.13		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers (1)
Actifs financiers	30,5	30,5	18,9	11,6			
Clients et autres débiteurs	556,9	556,9		420,9			136,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360,1	360,1		360,1			
Actifs financiers	947,5	947,5	18,9	792,6			136,0
Dettes financières non courantes	516,7	516,7			517,3	- 0,6	
Dettes financières courantes	180,4	180,4			181,0	- 0,6	
Fournisseurs et autres créditeurs	505,4	505,4			471,1		34,3
Passifs financiers	1 202,5	1 202,5			1 169,4	- 1,2	34,3

En millions d'euros	30.06.12		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers (1)
Actifs financiers	30,7	30,7	21,5	9,2			
Clients et autres débiteurs	550,2	550,2		416,4			133,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311,0	311,0		311,0			
Actifs financiers	891,9	891,9	21,5	736,6			133,8
Dettes financières non courantes	414,8	414,8			411,9	2,9	
Dettes financières courantes	211,9	211,9			212,7	- 0,8	
Fournisseurs et autres créditeurs	441,0	441,0			406,1		34,9
Passifs financiers	1 067,7	1 067,7			1 030,7	2,1	34,9

⁽¹⁾ A l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2- Gestion des risques financiers

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2013, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 - Informations relatives au risque de change

2.1.1 Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.13										
Actifs ⁽¹⁾	1 114,6	257,8	12,1	30,3	14,1	62,1	67,9	51,5	141,3	1 751,8
Passifs ⁽¹⁾	880,1	158,2	9,5	13,0	1,8	35,1	17,6	0,4	52,5	1 168,2
Différentiel	234,5	99,6	2,6	17,3	12,4	27,0	50,3	51,1	88,8	583,6
30.06.12										
Actifs ⁽¹⁾	1 026,9	229,0	11,6	33,2	13,0	78,1	61,2	45,4	145,7	1 644,1
Passifs ⁽¹⁾	792,0	110,2	8,6	10,2	2,7	47,3	15,8	10,3	35,7	1 032,8
Différentiel	234,9	118,8	3,0	23,0	10,3	30,8	45,4	35,1	110,0	611,3

⁽¹⁾ Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Contrats de change à terme	21,9	21,9	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
30.06.12				
Contrats de change à terme	18,8	18,8	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	18,8	18,8	-	-

2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.13	
Contrats sur transactions commerciales	
■ Cash flow hedge ⁽¹⁾	-
Contrats sur opérations financières	
■ Fair value hedge	NS
30.06.12	
Contrats sur transactions commerciales	
■ Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières	
■ Fair value hedge	NS

⁽¹⁾ La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2013 est non significative (NS).

⁽²⁾ La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2012 est non significative (NS).

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien	Dollar néo-zélandais
Position nette avant gestion	15,9	5,3	- 0,7	2,2	0,1	0,1
Achats à terme		2,9				
Ventes à terme	- 14,5					
Position nette après gestion	1,4	8,2	- 0,7	2,2	0,1	0,1

Au 30 juin 2013, les cours de change s'établissent pour 1 euro à : 1,3080 dollar, 0,8572 livre sterling, 129,3900 yens et 1,4171 dollar australien.

Au 30 juin 2013, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	USD	GBP	JPY	AUD	CAD	NZD
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Impact résultat (en valeur absolue)	0,1	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0

Une variation de + ou - 10% des cours de change contre euro aurait un impact limité de 1,2 millions d'euros sur le résultat financier.

2.2 - Informations relatives au risque sur les matières premières

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du Nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30 juin 2013, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant une perte de 2,3 millions d'euros, contre une perte de 0,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, et comptabilisés en juste valeur dans la rubrique du résultat opérationnel.

L'impact d'une variation de +/- 1% du cours des matières premières serait inférieur à 0,2 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

2.3 - Informations relatives au risque de taux

2.3.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.3.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Actifs	13,9	12,5	0,3	1,1
Passifs	697,1	180,4	445,3	71,4
Différentiel	- 683,2	- 167,9	- 445,0	- 70,3
30.06.12				
Actifs	9,6	8,6	0,3	0,7
Passifs	626,7	213,2	395,1	18,4
Différentiel	- 617,1	- 204,6	- 394,8	- 17,7

2.3.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2014	2015	2016	2017	> 2017	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	30,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	
Swap de taux							- 0,5
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Swap de taux							-
Total	30,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	- 0,5

⁽¹⁾ Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2013.

2.3.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2013, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,7 million d'euro.

2.4 - Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- Titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Australian Grain Technologies (Australie) et la société Bio Seeds (Pays-Bas) (cf. Note 18).
- Actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17).
- Autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie détenait 3 784 titres pour une valeur comptable égale à 0,3 million d'euros.

2.5 - Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2013, Vilmorin & Cie utilise deux lignes de crédit confirmées :

- Un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300,0 millions d'euros à l'origine. L'encours est de 180,0 millions d'euros au 30 juin 2013, sur une autorisation de 255,0 millions d'euros, soit 75,0 millions d'euros non utilisés.
- Un crédit moyen terme Schuldschein d'un montant de 130,0 millions d'euros, mis en place en mars 2013, sur des maturités de cinq à dix ans.

Par ailleurs, il existe, au 30 juin 2013 des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Echéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.13				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires		228,7	0,3	229,0
Composantes dettes des ORA		1,8	1,1	2,9
Composantes dettes des OCEANE		149,5	-	149,5
Engagements de rachat des minoritaires		-	4,9	4,9
Dérivés		- 0,7	-	- 0,7
Dettes sur locations financières		0,5	-	0,5
Autres dettes financières		65,5	65,1	130,6
Total des dettes non courantes		445,3	71,4	516,7
Dettes financières courantes	180,4	-	-	180,4
Total	180,4	445,3	71,4	697,1
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	12,7	23,6	5,4	41,7
30.06.12				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	243,4	6,1	249,5
Composantes dettes des ORA	-	1,8	1,5	3,3
Composantes dettes des OCEANE	-	145,7	-	145,7
Engagements de rachat des minoritaires	1,4	-	10,6	12,0
Dérivés	-	2,9	-	2,9
Dettes sur locations financières	-	0,6	0,1	0,7
Autres dettes financières	-	0,6	0,1	0,7
Total des dettes non courantes	1,4	395,0	18,4	414,8
Dettes financières courantes	211,8	0,1	-	211,9
Total	213,2	395,1	18,4	626,7
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	10,9	14,9	0,1	25,9

2.6 - Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

A la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Créances non échues	337,2	309,1
Créances échues :		
■ retard compris entre zéro et trois mois	47,2	44,5
■ retard compris entre trois et six mois	11,5	38,5
■ retard compris entre six et douze mois	11,9	9,0
■ retard supérieur à un an	10,6	9,9
Clients bruts et comptes rattachés	418,4	411,0

Note 31 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1- Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Avals, cautions, garanties	7,0	6,1
Autres engagements	7,5	4,8
Total	14,5	10,9

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin & Cie sur les sociétés Limagrain Genetics Inc et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 3 juillet 2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2- Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Avals, cautions, garanties	17,8	39,3
Clause de retour à meilleure fortune	-	7,7
Autres engagements	3,4	2,9
Total	21,2	49,9

Les avals, cautions et garanties donnés comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 13,0 millions d'euros (14,3 millions d'euros au 30 juin 2012).

3- Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Crédits bails	6,0	2,5	3,2	0,3
Contrats de location simple	35,9	9,8	20,2	5,9
Couverture de change (cf. Note 30)	21,9	21,9	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	30,0	6,0	24,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	41,7	12,7	23,6	5,4
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,5	0,2	0,2	0,1
Autres engagements	26,0	12,3	13,7	-
Total	162,0	65,4	84,9	11,7
30.06.12				
Crédits bails	5,7	2,6	3,1	-
Contrats de location simple	29,1	8,6	18,4	2,1
Couverture de change (cf. Note 30)	18,8	18,8	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	163,0	133,0	24,0	6,0
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	25,9	10,9	14,9	0,1
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,6	0,3	0,2	0,1
Autres engagements	24,3	9,5	14,8	-
Total	267,4	183,7	75,4	8,3

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 - Au 30 juin 2013

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	30,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 - Au 30 juin 2012

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	160,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	3,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4- Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.12 ⁽¹⁾	36,9	103,4	103,4
30.06.13 ⁽²⁾	13,6	83,5	83,5

⁽¹⁾ Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

⁽²⁾ Il s'agit d'un nantissement de titres d'une filiale au profit d'une banque.

5- Autres engagements

Dans le cadre de l'accord signé avec le groupe danois DLF, Vilmorin & Cie s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin & Cie procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30 juin 2008, une provision a été constituée à hauteur de 5,4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. Le solde de cette provision au 30 juin 2013 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

1- Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2- Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 - Créances et dettes au 30 juin 2013

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	2,7	26,6
Créances et dettes financières	-	-
Total	2,7	26,6

2.2 - Charges et produits de l'exercice 2012-2013

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 84,5	5,1
Quotes-parts Groupe	- 11,9	3,7
Autres charges et produits d'exploitation	- 20,5	1,5
Charges et produits financiers	- 0,1	0,3
Total	- 117,0	10,6

3- Rémunérations des dirigeants

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
- Avantages à court terme	1,7	1,6	1,7
- Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
- Autres avantages à long terme	-	-	-
- Indemnités de fin de contrat de travail	1,0	1,1	1,0
- Paiements en actions	-	-	-
- Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité exécutif a compté six personnes sur l'exercice 2012-2013, contre cinq en 2011-2012.

En moyenne les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1,0 million d'euros au 30 juin 2013, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4- Informations complémentaires

4.1 - Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 14,1 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de gestion de plusieurs éléments :

- de l'EBITDA,
- de la marge sur coût des ventes,
- des frais de recherche et développement,
- de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

4.2 - Quotes-parts Vilmorin & Cie

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 28,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de grandes cultures et Semences potagères) destinées au marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 12,7 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique de plusieurs éléments :

- des frais de recherche et de développement,
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

4.3 - Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.4 - Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

Note 33 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 34 : **Événements postérieurs à la clôture**

Début octobre 2013, Vilmorin & Cie, via sa filiale Vilmorin Inc, a acquis l'intégralité de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie et spécialisée en semences potagères.

En octobre 2013, Vilmorin & Cie a signé un accord avec le semencier africain Seed Co et son actionnaire de référence, AICO Africa Limited (AICO). Selon les termes de cet accord, Vilmorin & Cie procédera à l'acquisition d'un bloc de titres de Seed Co auprès d'AICO et souscrira parallèlement à une augmentation de capital réservée, pour détenir ainsi une participation d'environ 15 % du capital de Seed Co.

Annexe :

Périmètre de consolidation 2013

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Holdings & Biotechnologies						
Genective SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois - 75001 Paris	513 533 612	50.00	40.00	IP
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku - 267-0056 Chiba-shi		85.45	85.45	IG
VCC Japan KK	Japon	15-13 Nampedaicho - Shibuya-Ku Tokyo		100.00	100.00	IG
VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	523 301 976	80.00	80.00	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728	100.00	100.00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East – Hong-Kong		100.00	100.00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 – County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	100.00	IG
Semences de grandes cultures						
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne – 75001 Paris	412 514 366	55.01	55.01	IG
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - Cambridge CB4 0GZ		100.00	55.01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	55.01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses – 91034 Évry	439 202 821	25.00	22.00	ME
1- Limagrain Europe						
GIE Semences de Brie	France	RD 402 – 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50.00	47.60	IP
Limagrain DK	Danemark	Marsalle 111 - 8700 Horsens		100.00	95.20	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 – 19800 - Kyje		100.00	95.20	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99.99	95.19	IG
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	95.20	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 - Novia Sad 21000		100.00	95.20	IG
Limagrain Europe SA	France	Ferme de l'Étang – BP 3 – 77390 Vermeuil l'Étang	542 009 824	95.20	95.20	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen – D 31234		100.00	95.20	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz - Navarra 31470		100.00	95.20	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Caduti sul Lavoro n°5 43011 Busseto (Pr)		100.00	95.20	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD – Chisinau 2004		100.00	95.20	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100.00	95.20	IG
Limagrain RU LLC	Russie	266 Kommunarov str 350020 Krasnodar		100.00	95.20	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742		67.00	63.79	IG
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	MarketRasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	95.20	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 Street Off. 7 01054 Kiev		100.00	95.20	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	MarketRasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	95.20	IG
Seedline	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	95.20	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50.00	47.60	IP
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	317 760 668	46.00	43.79	ME
2- AgReliant Genetics						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169th Street Westfield, IN 46074		50.00	50.00	IP
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain CourtLine RR1 – Ontario N0P 1Z0		50.00	50.00	IP
3- Limagrain Asia						
Atash Seeds Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99.99	99.98	IG
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99.99	99.99	IG
Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited	Chine	NongkeBeiLu n° 64 030031 Taiyuan Shanxi		77.50	77.50	IG
4- Limagrain Cereal Seeds						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide – Waite campus building 4B – 5064 Urrbrae S.A.		32.77	32.77	ME
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 – Delaware		65.00	65.00	IG
5- Limagrain South America						
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso – Buenos Aires		90.00	90.00	IG
Limagrain Guerra do Brasil SA	Bésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 - numero 8801 - Bairro Cristo Rei - CEP 85508-280 Pato Branco		70.00	70.00	IG
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	Suite A Regal House 7 Montrose Park Boulevard 3201 Victoria Country Club Estate		80.00	80.00	IG
Semences potagères						
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen		24.95	24.95	ME
6- HM -CLAUSE						
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal – CP 1151 Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Alliance Semillas SA	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 Las Condas Santiago		100.00	100.00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda 500 025 - Secunderabad		100.00	99.97	IG
Century Seeds Private Limited	Inde	BA-22-24, Phase-II, Mangolpuri Industrial Area, New Delhi-110034		100.00	99.97	IG
Clause SA	France	Rue Louis Sallan t– 26800 Portes-le-Valence	435 480 546	99.97	99.97	IG
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100.00	99.97	IG
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado n°1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP		100.00	99.97	IG
Clause India Private Ltd	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda – Secunderabad Hyderabad – 500025 - Andhra Pradesh		100.00	99.97	IG
Clause Italia SPA	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100.00	99.97	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil – Chéraga – 16002 – Alger		100.00	99.97	IG
Clause Polska Sp.zo.o.	Pologne	ul. Kbicka 32A - Krzeczowice		100.00	99.97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojenera Almeria 04745		100.00	99.97	IG
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)		100.00	100.00	IG
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific Pty Ltd	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria		100.00	99.97	IG
HM.Clause Tohumculuk Tarım Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetin kaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya		99.99	99.97	IG
HM. Clause Guatemala, Sociedad Anónima	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega, 20 Calle 25-55 Zona 12, Guatemala City		100.00	99.97	IG
Ica Seeds S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100.00	100.00	IG
Leafco LLC	États-Unis	21866 Rosehart Way – 93908-9726 Salinas - Californie		100.00	100.00	IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe Lower – VIC 3107		100.00	99.97	IG
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah		100.00	99.97	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Bld. V. Carranza 2378-A Parque industrial R.A.S.A. Mexicali, BC Mexico CP		100.00	100.00	IG
7- Hazera-Nickerson						
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim - Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place - No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District – 100022 - Beijing		100.00	100.00	IG
Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Hazera España 90 SA	Espagne	C/Torrelaguna 75 – 2/8 Madrid		100.00	100.00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim		100.00	100.00	IG
Hazera Hellas Seeds & Plant Material SA	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea – 17675 Athens		100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Mexico Services SA DECV	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A Edificio Plaza Palermo - Palermo Residencial 80104 - Culiacan- Sinaloa		100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover - Delaware		100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 - Karakoy		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp D31234 Edemissen		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre MarketRasen LN7 6DT Rothwell		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Seeds Private Ltd	Inde	c/o Ajoy Ghosh & Associates, Chartered Accountants - F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli – 560017 Bangalore		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street – 0181 - New Muckleneuk		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilka 34 I - 03-228 - Warszawa		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str – 03680 - Kiev		100.00	100.00	IG
8- Vilmorin						
Anadolu Tohum Üretim Ve Pazarlama Anonim Şirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100.00	99.95	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 Casablanca		70.00	69.97	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Bésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2nd andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo 13025-151 Cambui 151 Campinas/SP		100.00	99.95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99.91	99.86	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona		100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100.00	99.95	IG
Vilmorin OOO	Russie	Gruzinskiy val ulitsa 11, building 3, office 21 - 123056, Moscow Russian Federation		100.00	99.95	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Ménitère	562 050 864	99.95	99.95	IG
9- Mikado Kyowa Seed						
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiju International Building – Dalian - 116011		80.00	77.09	IG
Mikado Kyowa Seed Co Ltd	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo		100.00	96.36	IG
Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation

Produits de jardin						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds 49320 Brissac Quince	432 004 679	33.33	33.33	ME
10- Vilmorin Jardin - Suttons						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 (1693) Am Wervershoof		100.00	99.98	IG
Vilmorin Bahçe Urunleri Anonim Şirketi	Turquie	Guzelyali bati sahilii, çiftlik sok n°9, 34903 Pendik Istanbul		100.00	99.98	IG
Vilmorin Garden Sp. zo. o..	Pologne	ul. Ks.P. Wawrzyniaka 2 62-052 - Komorniki		100.00	99.98	IG
Vilmorin Jardin SA	France	65, rue de Luzais - BP 37 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99.98	99.98	IG
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume- Uni	Woodview road – Paignton Devon - TQ4 7NG		100.00	100.00	IG

Mode de consolidation :

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 juin 2013,

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Vilmorin & Cie désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion, ci-après « Informations RSE », établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration de la société Vilmorin & Cie d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, établies conformément au référentiel utilisé (ci après le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande auprès de celle-ci.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux se sont déroulés de juillet à octobre 2013.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les commentaires méthodologiques de la partie « Rapport du conseil d'administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements).

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations RSE ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons identifié les personnes qui, au sein de la société, sont en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables de la préparation des Informations RSE ;
 - Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester¹ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18% des effectifs et entre 11% et 35% des informations quantitatives environnementales testées.

 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

1 Indicateurs sociaux : Effectif permanent et répartition des salariés par sexe / âge / zone géographique / catégorie (Manager, non Manager) / branche d'activité (Potagères, Grandes cultures, Produits de jardin, Holdings), Taux d'entrée, Taux de départ (par motif), Nombre total d'heures de formation, Taux d'absentéisme (par motif), Montant total des rémunérations, de la participation et de l'intéressement, Nombre de salariés formés à la médiation, Taux de turn-over, Part des salariés évalués annuellement par rapport à l'effectif total, Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, Nombre d'accords collectifs intervenus dans l'année.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau, Quantité de déchets générés (valorisés / incinérés / en décharge), Consommation d'énergie électrique, Consommation de gaz naturel, Nombre de nouvelles variétés (grandes cultures / potagères) créées chaque année.

2 Vilmorin Jardin SA (France), Limagrain Europe SA (France), Hazera Genetics (Israël).

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les précisions figurant dans la note méthodologique (« Note méthodologique du reporting social et environnemental »), et notamment les limitations de périmètre de consolidation opérées sur certains indicateurs publiés en raison du processus de collecte des informations en cours de fiabilisation. Une attention doit être portée en 2013/2014 sur les entités exclues du périmètre de consolidation de certains indicateursⁱ afin que celui-ci soit le plus exhaustif possible.
- le fait que les définitions de certains indicateurs doivent être précisées et que les contrôles effectués par le Groupe doivent être renforcés au niveau de certaines entités, en particulier pour les indicateurs « Nombre de nouvelles variétés créées », « Taux d'absentéisme », « Taux de fréquence des accidents du travail » et « Nombre d'heures de formation ».

Paris La Défense, le 17 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé



Philippe Arnaud
Associé
Responsable du département
Changement Climatique &
Développement Durable

ⁱNotamment « Quantité de déchets générés » « Consommation d'eau » « Consommation d'énergie » et « Nombre d'heures de formation »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L. 225-235 sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

Exercice clos le 30 juin 2013,

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

Visas 4
Commissariat



Claude Aubert
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 juin 2013,

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.9.1 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée ;
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 14, 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;

- La note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagement assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2013. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, et à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

Visas 4
Commissariat



Claude Aubert
Associé

COMPTES ANNUELS SOCIAUX AU 30 JUIN 2013

1 - Compte de résultat exercice 2012-2013

en milliers d'euros	Notes annexes	12-13	11-12
Chiffre d'affaires	1	50 308	40 795
Achats consommés		- 430	- 556
Marge brute		49 878	40 239
Autres produits d'exploitation	2	12 539	4 655
Reprises de provisions	3	25	201
Ressources d'exploitation		62 442	45 095
Frais de personnel		- 18 446	- 14 257
Impôts et taxes		- 1 200	- 1 436
Autres frais de fonctionnement		- 44 444	- 33 383
Dotations aux amortissements	3	- 1 026	- 905
Dotations aux provisions	3	- 10	-30
Charges d'exploitation		- 65 126	- 50 011
Résultat d'exploitation		- 2 684	- 4 916
Opérations en commun	4	- 4 375	- 3 681
Résultat financier	5	14 177	49 507
Résultat exceptionnel	6	2 552	- 16 839
Impôts et participation	7	12 630	11 119
Résultat net		22 300	35 190

2 - Bilan au 30.06.2013 - actif

en milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.13	Amortissements Provisions	Montant net au 30.06.13	Montant net au 30.06.12
Immobilisations incorporelles	8	21 034	10 181	10 853	7 113
Immobilisations corporelles	9	1 562	840	722	368
Immobilisations financières	10	27		27	10
Participations	10	858 037	17 323	840 714	806 464
Prêts	10	7 992		7 992	7 683
Actif immobilisé		888 652	28 344	860 308	821 638
Stocks	11	223		223	237
Avances et acomptes versés	11	264		264	476
Créances	11	237 018		237 018	259 981
Valeurs mobilières de placement	12	153 422		153 422	142 630
Disponibilités		61 901		61 901	27 633
Actif circulant		452 828		452 828	430 957
Comptes de régularisation actif	13	4 560		4 560	3 755
Total de l'actif		1 346 040	28 344	1 317 696	1 256 350
Engagements reçus	24			46 935	173 497

3 - Bilan au 30.06.2013 - passif

en milliers d'euros	Notes annexes	Montant au 30.06.13	Montant au 30.06.12
Capital		288 833	262 576
Primes d'émission		350 516	350 516
Réserves		17 596	15 836
Report à nouveau		32 942	54 176
Résultat de l'exercice		22 300	35 190
Provisions réglementées			
Capitaux propres	14	712 187	718 294
Autres fonds propres	14	1 981	1 981
Provisions pour risques et charges	15	9 003	3 410
Emprunts et dettes financières	16	551 329	498 822
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	12 065	13 767
Autres dettes	17	29 610	16 485
Passif exigible		593 004	529 074
Comptes de régularisation passif	18	1 521	3 591
Total du passif		1 317 696	1 256 350
Engagements donnés	24	145 348	268 123
Dettes garanties par des sûretés réelles	25	13 590	16 987

4 - Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2013

(en millions d'euros)	12-13	11-12	10-11
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	22,3	35,2	63,4
Amortissements et provisions	19,9	0,4	6,4
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	- 4,2	6,9	- 3,4
Marge brute d'autofinancement	38,0	42,5	66,5
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
- Stocks	0,0	-	-
- Créances	- 4,9	10,9	- 52,7
- Dettes à court terme	9,4	2,0	16,1
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	4,4	12,9	- 36,6
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix de cession des actifs immobilisés	6,6	5,8	28,1
Acquisition d'immobilisations			
- Immobilisations incorporelles	- 4,7	- 1,8	- 3,5
- Immobilisations corporelles	- 0,4	- 0,2	0,0
- Immobilisations financières	- 49,0	- 18,8	- 114,1
- Charges étalées sur emprunt	- 0,7	0,0	- 1,7
Variation de prêts et créances immobilisées	- 0,3	- 1,0	8,2
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux investissements	- 48,5	- 16,0	- 83,1
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des capitaux propres	-	1,98	0,0
Variation des dettes financières	94,2	- 28,6	46,6
Distribution de dividendes	- 28,4	- 25,8	- 24,3
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux opérations de financement	65,8	- 52,4	22,4
VARIATION DE LA TRESORERIE	59,8	- 13,0	- 30,9
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	274,5	287,5	318,3
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (1)	334,4	274,5	287,5

(1) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en « Autres créances »

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2013

▪ **Faits caractéristiques**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice 2012-2013 sa politique de croissance externe. Ainsi, a été réalisée, en Afrique du Sud, une prise de participation majoritaire de 80 % dans Link Seed. Vilmorin & Cie a également renforcé sa participation en Inde en acquérant des parts minoritaires de Bisco Bio Sciences désormais détenue à 100 %, au Japon de Mikado Kyowa Seed désormais détenue directement à hauteur de 75 % et de Mikado Seed Holding détenue à hauteur de 85 %. Parallèlement, la cession de la totalité des titres détenus dans Genective à KWS a entraîné une plus-value de 4,6 millions d'euros et, l'examen de la valeur des participations détenues a conduit à la constitution de provisions pour dépréciation de titres pour un montant de 12 millions d'euros (note10).

Au cours de cet exercice, Vilmorin & Cie a également procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves permettant l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Vilmorin & Cie a également conclu un placement privé de type « Schuldschein » d'un montant total de 130 millions d'euros.

Vilmorin & Cie centralise désormais les principaux projets informatiques du groupe. A noter enfin que Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Etablissement France ont rejoint le groupe d'intégration fiscale.

▪ **Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels 2012-2013 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

/ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité :

- logiciels d'application informatique : 3 à 7 ans,
- constructions : 10 à 20 ans,
- installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

/ Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée

en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique « valeurs mobilières de placement » dans le cadre d'un contrat de liquidité.

/ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

/ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains latents sont compensés.

/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

/ Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

/ Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice :

Néant.

- Compléments d'information sur les éléments significatifs

/ Notes de compte de résultat

Note 1

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	12-13			11-12
	France	Etranger	Total	Total
Prestations de services	26 528	14 554	41 082	32 724
Vente de marchandises	915		915	1 198
Autres produits annexes	7 675	636	8 311	6 872
Total	35 118	15 190	50 308	40 795

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refabrications de programmes de biotechnologies.

Note 2
Autres produits

En milliers d'euros	12-13	11-12
Production immobilisée	345	-
Subventions d'exploitation	179	415
Transferts de charges d'exploitation	12 015	4 240
Total	12 539	4 655

La production immobilisée correspond à l'immobilisation des charges de projets informatiques groupe.

Les subventions d'exploitation résultent du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance d'ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

Note 3
Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissements des immobilisations	-	1 026	-	905
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	25	10	201	30
Total	25	1 036	201	935

La reprise de provisions pour risques et charges correspond pour 25 milliers d'euros à une indemnité à verser, provisionnée en 2011-2012.

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail pour 10 milliers d'euros.

Note 4
Opérations en commun

Ces opérations correspondent à la quote-part de Vilmorin & Cie dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5
Résultat financier

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	37 236	-	65 959
Produits des autres créances de l'actif immobilisé		-	-	111
Différences de change	4 525	9 766	12 163	5 606
Intérêts divers	16 469	5 988	19 459	9 101
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	46	626	40	48
Dotations et reprises de provisions	18 503	104	1 067	1 411
Total	39 543	53 720	32 729	82 236

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.
Le produit des autres créances correspondait en 2011-2012 aux intérêts perçus sur les ORA de Limagrain Europe SA converties en actions le 31 décembre 2011.
Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien. Il ressort un gain net sur cession de valeurs mobilières de placement liée au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 61 milliers d'euros.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur les OCEANE, sur le placement privé « Schuldschein » conclu en mars 2013, ainsi que sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.
- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Des dotations pour charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt	493	-
Des dotations pour charges à répartir sur frais d'émission d'OCEANE et d'emprunts	501	-
Des provisions pour écarts de conversion	1	104
Des provisions pour mutualisation des devises	1 046	-
Des provisions sur titres de participation consolidés	10 017	-
Des provisions sur titres non consolidés	2 294	-
Des provisions sur garanties financières déclarées précédemment en engagements hors bilan	4 151	-
	18 503	104

Note 6
Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	2 240	1 119	1 904	865
Sur opérations en capital	2 459	6 646	21 665	5 835
Sur dotations / reprises exceptionnelles	514	-	169	199
Total	5 213	7 765	23 738	6 899

Le résultat exceptionnel constitue un produit net de 2 552 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- Sur opérations de gestion : se composent de la prise en charge de loyers pour 1 717 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et de l'encaissement de loyers sur une partie des locaux pour 981 milliers d'euros, et de la perte liée à l'abandon d'un projet informatique pour 523 milliers d'euros.
- Sur opérations en capital : se composent d'une moins-value de fusion sur la participation dans la société brésilienne Brasmilho pour 474 milliers d'euros, et d'une plus-value de cession sur la participation dans Genective pour 4 663 milliers d'euros.
- Sur dotations/reprises : se compose de la constitution d'une provision complémentaire de 514 milliers d'euros liée à la cession de la participation dans Flora Frey.

Note 7
Impôts sur les bénéfiques

En milliers d'euros	12-13	11-12
Impôt sur les sociétés		
Intégration fiscale/charges	- 10 126	- 2 764
Intégration fiscale/produits	21 081	12 088
Crédits d'impôt recherche et mécénat	1 675	1 795
Total	12 630	11 119

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés Clause SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1^{er} juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1^{er} juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Etablissement France depuis le 1^{er} juillet 2012.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2012-2013, la répartition de l'impôt en milliers d'euro est la suivante :

• Clause SA :	+ 875
• Vilmorin Jardin SA :	- 83
• Vilmorin SA :	- 2 206
• Vilmorin & Cie SA :	+ 19 354
• Limagrain Europe SA - LCE/Etablissement France:	- 6 985
• Crédit d'impôt :	+ 1 675
Soit au total	+ 12 630

En milliers d'euros	Allègements de la dette future d'impôt	Accroissements de la dette future d'impôt
Ecarts de conversion	-	2 099
Provision pour mutualisation de gestion du change	1 045	-

/ Notes de bilan

Note 8 Immobilisations incorporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute 01.07.12	Acquisitions	Reclassement & apport/fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute 30.06.13
Concessions, brevets, licences	13 595	-	863	-	14 458
Immobilisations incorporelles en cours	2 767	4 667	- 859	-	6 575
Total	16 362	4 667	4	-	21 034

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.

Au cours de l'exercice 2012-2013, ont été acquis 4 667 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles dont 4 381 milliers d'euros liés à des projets informatiques et un droit d'accès à des technologies pour 269 milliers d'euros.

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.13
Concessions, brevets, licences	9 249	932	-	10 181
Total	9 249	932	-	10 181

Note 9 Immobilisations corporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.12	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.13
Autres immobilisations corporelles	1 114	448	-	1 562
Total	1 114	448	-	1 562

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.13
Autres immobilisations corporelles	746	94	-	840
Total	746	94	-	840

Note 10
Immobilisations financières

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.12	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.13
Titres de participation	811 475	49 019	- 2 457	858 037
Prêts	7 683	309	-	7 992
Autres immobilisations financières	10	17	-	27
Total	819 168	49 345	- 2 457	866 056

L'augmentation des titres de participation est relative, en milliers d'euros, à :

- L'acquisition de 330 000 titres de la société Bisco Bio Sciences :	19 450
- L'acquisition de 80 titres de la société Link Seed :	12 386
- L'acquisition de 89 600 titres de la société Mikado Kyowa Seed :	10 749
- L'acquisition de 1 476 200 titres de la société Mikado Seed Holding :	6 434

Les cessions de titres de participations correspondent, en milliers d'euros, à :

- La cession de 100 titres de Bisco Bio Sciences :	6
- La cession de la totalité des titres Genective :	12
- La cession de 2 182 355 titres de Limagrain Brasmilho :	2 439

Les prêts sont constitués essentiellement par un prêt à Limagrain Guerra do Brasil pour 7 500 milliers d'euros remboursable le 31 décembre 2013 pour 2 500 milliers d'euros et le 28 février 2014 pour 5 000 milliers d'euros ainsi qu'à des intérêts dus pour 266 milliers d'euros.

Provisions En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Reprises	Total au 30.06.13
Titres de participation	5 011	12 312	-	17 323
Prêts	-	-	-	-
Total	5 011	12 312	-	17 323

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes, en milliers d'euros :

- Limagrain Argentina :	4 573
- Suttons :	5 445
- Arcadia Biosciences :	2 294

Note 11
Stocks et Créances

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.13
Stocks	237	223
Total	237	223

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Avances versées aux fournisseurs	264	476
Clients et comptes rattachés	4 599	16 077
Autres créances d'exploitation	44 428	28 969
Comptes courants	187 991	214 935
Comptes courants intégration fiscale	-	-
Total	237 282	260 457

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et de TVA pour 40 239 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2 845 milliers d'euros, d'une avance consentie à un partenaire en Chine pour 394 milliers d'euros, et de fournisseurs débiteurs pour 910 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent :

Des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin & Cie pour un montant de 179 964 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base du coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majorée de + 0,18 %.

Une avance consentie à la société Vilmorin USA Corp pour 8 027 milliers d'euros et portant intérêt au taux moyen de LIBOR USD 2 mois + 0,78 %.

Note 12

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Actions propres	336	89
Autres valeurs mobilières de placement	23 086	42 541
Certificats de dépôt	130 000	100 000
Total	153 422	142 630

Les actions propres représentent 3 784 titres au 30 juin 2013 au prix unitaire moyen de 88,76 euros. Au cours de l'exercice 2012-2013, il a été procédé à l'acquisition de 109 843 titres au prix unitaire moyen de 93,23 euros et à la cession de 107 080 titres au prix unitaire moyen de 93,21 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 30 millions d'euros à échéance du 14 août 2013, de 50 millions d'euros à échéance du 27 septembre 2013, de 40 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2013, et de 10 millions d'euros à échéance du 21 décembre 2013.

Note 13

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Charges constatées d'avance	2 593	1 463
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	1 696	2 040
Ecart de conversion actif	271	252
Total	4 560	3 755

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en octobre 2010, à celles versées lors de l'émission des OCEANE en juin 2008 et à celles versées en mars 2013 pour la mise en place du placement privé « Schuldschein ».

Note 14
Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.12	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.13
Capital social	262 576	-	-	-	26 257	288 833
Primes d'émission	350 516	-	-	-	-	350 516
Réserve légale	15 836	1 760	-	-	-	17 596
Report à nouveau	54 176	33 430	- 28 407	-	- 26 257	32 942
Résultat de l'exercice	35 190	- 35 190	-	22 300	-	22 300
Total	718 294	0	- 28 407	22 300	0	712 187

Une augmentation de capital par incorporation de réserves permettant l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu au cours de l'exercice.

Le capital social est composé de 18 939 911 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2012 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2012.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau, la distribution des dividendes de l'exercice pour 28 407 milliers d'euros et l'augmentation de capital pour 26 257 milliers d'euros.

Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Avances conditionnées	1 981	1 981
Total	1 981	1 981

L'avance remboursable résulte du contrat bénéficiaire d'avance remboursable signé avec OSEO pour l'Aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.

Note 15
Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.12	Dotations	Reprises	30.06.13
Provisions pour risque de change	104	1	104	1
Provisions pour mutualisation de gestion du change		1 046	-	1 046
Autres provisions pour risques		4 151	-	4 151
Provisions pour charges	3 306	524	25	3 805
TOTAL	3 410	5 722	129	9 003

Une provision pour risque de change a été reprise pour 104 milliers d'euros et dotée pour 1 millier d'euros.

Une provision pour mutualisation de la gestion du change a été constituée pour 1 046 milliers d'euros. Une provision pour risque sur garantie financière, déclarée précédemment en engagement hors bilan a été constituée pour 4 151 milliers d'euros, suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée.

La provision pour charges correspond :

- à la provision pour médailles du travail pour 27 milliers d'euros,
- au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 3 264 milliers d'euros,
- à la provision complémentaire relative à la cession de la participation dans Flora Frey pour 514 milliers d'euros.

Note 16

Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.12	Accroissement	Remboursement	30.06.13
Emprunts à long terme				
Emprunts obligataires convertibles : OCEANE	156 224	-	- 18	156 206
Emprunts à moyen et long terme	231 937	131 039	- 38 305	324 671
Total long terme	388 161	131 039	- 38 323	480 877
Concours bancaires courants	42 273	10 001	- 25 446	26 828
Crédits spots euros et devises	40 000		- 20 000	20 000
Comptes courants	28 388	2 219	- 6 983	23 624
Total court terme	110 661	12 220	- 52 429	70 452
Total emprunts	498 822	143 259	- 90 752	551 329

Caractéristiques des OCEANE émises :

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 milliers d'euros
Echéance	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Taux d'intérêt	4,5 %
En cours au 30.06.13	958 450 pour 149 480 milliers d'euros

Une OCEANE donne droit à une action, coefficient qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107. Au 30 juin 2013, ce coefficient s'établit à 1,19.

Caractéristiques des emprunts à long et moyen terme :

Montant d'origine de l'emprunt syndiqué le 31.10.2010	300 000 milliers d'euros
Echéance	31.10.15
En cours au 30.06.13	180 000 milliers d'euros
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui
Montant disponible au 30.06.13	75 000 milliers d'euros

Montant d'origine du placement privé Schuldschein	130 000 milliers d'euros
En cours au 30.06.13	130 000 milliers d'euros
Taux et échéances	Fixe au 12.03.20 pour 45 000 milliers d'euros
	Fixe au 12.03.18 pour 14 000 milliers d'euros
	Fixe au 13.03.23 pour 20 000 milliers d'euros
	Euribor + marge au 12.03.18 pour 51 000 milliers d'euros

Note 17
Autres dettes

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Dettes fiscales et sociales	6 413	5 552
Comptes courants intégration fiscale	20 684	9 873
Dettes sur immobilisations	1 741	275
Dettes fournisseurs et autres	12 065	13 767
Autres dettes d'exploitation	772	785
Total	41 675	30 252

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement le montant des subventions reçues d'OSEO et à reverser à Genective pour 772 milliers d'euros.

Note 18
Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Ecart de conversion passif	346	2 404
Produits constatés d'avance	1 175	1 187
Total	1 521	3 591

Les produits constatés d'avance correspondent au solde de la subvention d'OSEO non encore activé.

Note 19
Echéancier des créances et dettes

En milliers d'euros	- 1an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.13
Créances				
• Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
• Prêts	7 773	8	211	7 992
• Autres titres immobilisés	-	27	-	27
• Autres immobilisations financières	-	-	-	-
• Avances versées aux fournisseurs	264	-	-	264
• Clients et comptes rattachés	4 599	-	-	4 599
• Comptes courants financiers	187 991	-	-	187 991
• Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
• Comptes courants d'intégration fiscale	-	-	-	-
• Charges constatées d'avance	2 593	-	-	2 593
• Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	567	1 121	8	1 696
TOTAL	203 787	1 156	219	205 162
Dettes				
• Emprunts obligataires convertibles	6 726	149 480	-	156 206
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 478	225 193	65 000	324 671
• Crédits bancaires spots	20 000	-	-	20 000
• Concours bancaires courants	26 828	-	-	26 828
• Fournisseurs et comptes rattachés	12 065	-	-	12 065
• Dettes fiscales et sociales	6 413	-	-	6 413
• Comptes courants financiers	23 624	-	-	23 624
• Comptes courants intégration fiscale	20 684	-	-	20 684
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 741	-	-	1 741
• Autres dettes d'exploitation	772	-	-	772
• Produits constatés d'avance	1 175	-	-	1 175
TOTAL	154 506	374 673	65 000	594 179

Note 20
Ventilation de l'effectif

Répartition par catégorie	30.06.13	30.06.12
Cadres	131	92
Non cadres	54	35
Total	185	127

Répartition par fonction	30.06.13	30.06.12
Administration	168	114
Recherche	7	5
Marketing-Ventes	10	8
Total	185	127

Note 21

Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain

Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)

N° Siret : 775.633.357.00014

Note 22

Entreprises liées

En milliers d'euros	Montant brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
Immobilisations financières				
Participations	858 037	842 362	17 323	17 323
Prêts	7 992	7 766	-	-
Autres immobilisations financières	27	-	-	-
Créances				
Acomptes versés aux fournisseurs	264	-	-	-
Clients et comptes rattachés	4 599	4 448	-	-
Comptes courants financiers	187 991	187 991	-	-
Autres créances	44 428	1 292	-	-
Comptes courants intégration fiscale	-	-	-	-
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324 671	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 065	4 727	-	-
Comptes courants financiers	23 624	23 331	-	-
Dettes fiscales et sociales	6 413	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	20 684	20 684	-	-
Dettes sur immobilisations	1 741	-	-	-
Autres dettes	772	-	-	-
Résultat financier				
Charges financières	39 543	10 492	-	-
Produits financiers	53 720	40 684	-	-

Note 23

Tableau des filiales et participations financières

FILIALES KE ou KDEVICES	Capital	Capitaux Propres avant Repart.	% Détenu	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Dividendes Encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions Avals	Avances
Participations > 50 %										
BISCO BIO SCIENCES PRIVATE LTD	INR 8 465	INR 843 233	99,99	41 919	41 919	-	INR 661 555	INR 47 431	-	-
BIOGEMMA SAS	48 336	48 675	55,01	30 800	30 800	-	-	300	-	-
CLAUSE SA	10 061	99 501	99,97	50 195	50 194	15 579	134 768	22 295	-	25 650
HAZERA GENETICS LTD	ILS 22 782	ILS 514 237	100	83 523	83 523	-	ILS 331 011	ILS 33 955	-	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	9 230	340 286	95,20	310 609	310 609	8 476	327 868	30 950	-	52 135
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	ARS 37 059	ARS 35 081	90,00	9 318	4 745	-	ARS 4 659	ARS 8 661	-	516
VILMORIN JARDIN SA	4 847	7 921	99,98	7 775	7 775	772	50 319	-1 366	-	-
SUTTONS SEEDS LTD	GBP 500	GBP -1 197	100	5 445	-	-	GBP 15 037	GBP -1 584	-	2 333
VCC JAPAN KK	JPY 60 000	JPY 69 699	100	424	424	-	-	JPY 137 888	-	-
VILMORIN SA	12 032	68 785	99,95	55 695	55 696	11 858	87 147	13 018	-	32 701
VILMORIN HONG KONG LTD	-	1 450	100	2 000	2 000	-	-	-196	-	-
VCO PARTICIPATIONS SAS	1	992	80	1	1	-	-	-2	-	37
VILMORIN USA CORP	USD 163 775	USD 132 500	100	162 431	162 431	-	-	USD 8 861	-	8 028
LIMAGRAIN GUERRA DO BRASIL	BRL 24 389	BRL 70 135	70	23 232	23 232	-	BRL 65 757	BRL 2 349	-	-
MIKADO KYOWA SEED CO LTD	JPY 109 350	JPY 4 260 711	75	21 281	21 281	454	JPY 8 845 427	JPY 518 055	-	-
MIKADO SEED HOLDING	JPY 247 000	JPY 278 155	85,45	6 434	6 434	-	-	JPY 23 283	-	-
LINK SEED	ZAR 0,1	ZAR 95 781	80	12 386	12 386	-	ZAR 590	ZAR -5 035	-	-
Participations < 50 %										
AVESTHAGEN	-	-	4,60	5 011	-	-	-	-	-	-
ARCADIA BIOSCIENCES INC	-	-	7,56	18 892	16 598	-	-	-	-	-
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	AUD 28 446	32,77	8 021	8 021	-	-	AUD 7 209	-	-
BIO SEEDS	1 788	12 404	24,95	1 092	1 092	-	-	-1 306	-	-
CEEKAY SEEDS & SEEDLING PRIVATE LTD	INR 300	INR -7 905	N/S	0,2	0,2	-	-	INR -284	-	-
CLAUSE INDIA PVT LTD	INR 49 139	INR 1 112 128	N/S	-	-	-	INR 368 408	INR -13 602	-	-
CLAUSE BRASIL COMERCIO DE SEMENTES LTDA	BRL 556	BRL 6 213	0,02	0,03	0,03	N/S	BRL 21 242	BRL -1 553	-	-
PT CLAUSE INDONESIA	IDR 2 400 000	IDR 772 664	0,03	0,1	0,1	-	IDR 7 014 804	IDR -1 196 514	-	-
CLAUSE (THAILAND) LTD	THB 110 000	THB 18 099	N/S	-	-	-	THB 14 636	THB 36 967	-	-
HM.CLAUSE GUA TEMALA	GTQ 2 500	GTQ 886	N/S	-	-	-	GTQ 9 711	GTQ -1 614	-	-
HM.CLAUSE TOHUMCULUK TARYM SANAYI VE TICARET ANONIM SIRKETI	TRY 4 100	TRY 439	N/S	-	-	-	TRY 10 226	TRY -849	-	-
BOREAL	-	-	6,54	550	550	-	-	-	-	-
DLF FRANCE SAS	3 000	5 023	33,33	1 000	1 000	80	-	200	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	371	1	0,6	0,6	2	12 913	304	-	1 765

Note 24
Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	1 508
Avals, cautions, garanties	-	96 905
Achat/Vente à terme de devises	46 935	46 935
Gestion du risque de taux	-	-
Total	46 935	145 348

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

A ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, et actualisation au taux de 3,25 % pour cet exercice et pour 3,75 % en 2011-2012.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (75 739 milliers d'euros) et de leurs relations contractuelles (8 150 milliers d'euros).

Ils comportent, par ailleurs, des engagements donnés en faveur de CommerzReal sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans) pour 13 016 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat / Vente à terme de devises : Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élèvent à 25 614 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et à 21 321 milliers d'euros auprès des banques.

Les engagements de Vilmorin & Cie en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 14 276 heures au 30 juin 2013 valorisés pour un montant de 179 500 euros.

Note 25
Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 590	83 523	83 523
Total	13 590	83 523	83 523

- **Événements postérieurs à la clôture**

Via sa filiale Vilmorin Inc, Vilmorin & Cie a acquis l'intégralité de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie et spécialisée en semences potagères (chiffre d'affaires de près de 20 millions de dollars en 2012).

- **Résumé pluri-annuel des principales données**

En milliers d'euros	12-13	11-12	10-11	09-10	08-09
Capital en fin d'exercice					
Capital social	288 833	262 576	262 576	262 576	204 226
Nombre actions ordinaires	18 939 911	17 218 101	17 218 101	17 218 101	13 391 857
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	50 308	40 795	37 801	37 327	33 993
<i>Dont France</i>	35 118	28 663	25 734	26 775	24 348
<i>Export</i>	15 190	12 132	12 067	10 552	9 645
<i>Dont Services</i>	49 393	32 724	31 777	37 327	33 993
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	29 594	24 430	65 818	29 723	28 878
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	22 300	35 190	63 395	32 647	37 004
Résultat distribué	-	28 410	25 827	24 278	23 704
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,23	2,06	4,05	2,06	2,71
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,17	2,04	3,68	1,90	2,76
Dividende attribué à chaque action	-	1,65	1,50	1,41	1,77
Personnel					
Effectif moyen propre (1)	183	133	105	89	87
Masse salariale totale	10 725	8 602	6 726	6 027	5 511

(1) En nombre de personnes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2013,

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillée dans les notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

Visas 4
Commissariat



Claude Aubert
Associé

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 2012-2013

Publications réalisées par Vilmorin & Cie sur son site internet depuis le 1^{er} juillet 2012 :

	Date de publication
COMMUNIQUES DE PRESSE	
Chiffre d'affaires annuel 2012-2013 : croissance de 9,4% à données comparables, au-delà des objectifs	31.07.2013
Une nouvelle étape dans l'alliance de Vilmorin & Cie et KWS pour développer des traits OGM destinés aux semences de maïs	28.06.2013
Activité en croissance soutenue à la fin du 3eme trimestre 2012-2013 : +7,7% à données comparables. Objectifs de croissance 2012-2013 confirmés	29.04.2013
Succès d'un placement privé ("Schuldschein") d'un montant de 130M€ et prise de contrôle intégral de Bisco Bio Sciences. Inde	14.03.2013
Mise à disposition de l'actualisation du document de référence 2011-2012	04.03.2013
Résultats semestriels 2012-2013 conformes à la saisonnalité des activités et en ligne avec les objectifs. Perspectives de progression d'activité 2012-2013 révisées à la hausse	19.02.2013
Chiffre d'affaires semestriel au 31 décembre 2012 en croissance soutenue : + 4,4 % à données comparables. Confirmation des objectifs pour l'exercice 2012-2013. Renforcement des fonds génétiques maïs au Brésil	05.02.2013
Vilmorin lance une première attribution gratuite d'actions dans le cadre de sa stratégie actionnariale auprès de ses actionnaires individuels	16.01.2013
Acquisition de Link Seed. Grandes cultures. Afrique du Sud	08.01.2013
Assemblée Générale Mixte Annuelle 2012 : un dividende net de 1,65€ en progression de 10% à données comparables et une évolution de gouvernance dans la continuité	13.12.2012
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012-2013 : +1,6% à données comparables	06.11.2012
Acquisition de Century Seeds. Potagères. Inde.	30.10.2012
Résultats annuels 2011-2012 : Une activité et des résultats 2011-2012 en forte croissance	09.10.2012
Acquisition des activités semences potagères du groupe Campbell Soup, Etats-Unis	20.09.2012
Chiffre d'affaires annuel 2011-2012 : croissance de 11% à données comparables, supérieure à l'objectif	01.08.2012
DOCUMENT DE REFERENCE ET ACTUALISATION	
Actualisation du document de référence 2011-2012 (n° d'enregistrement AMF : D12-0950-A01)	28.02.2013
Document de référence 2011-2012 (n° d'enregistrement AMF : D12-0950)	31.10.2012
LETTRE AUX ACTIONNAIRES	
Lettre aux actionnaires - Juin 2013	21.06.2013
Lettre aux actionnaires - Février 2013	25.02.2013

Lettre aux actionnaires - Novembre 2012	26.11.2012
LIVRET DE L'ACTIONNAIRE	
Livret de l'Actionnaire 2012	14.12.2012
REUNIONS D'ACTIONNAIRES	
Strasbourg (12.06.2013)	17.06.2013
Lille (30.05.2013)	30.05.2013
Nice (04.12.2012)	04.12.2012
DOSSIER DE PRESSE	
Dossier de presse	24.05.2013
Dossier de presse	10.10.2012
REUNIONS D'INFORMATION	
Chiffre d'affaires annuel 2012-2013 - Présentation commentée	31.07.2013
Chiffre d'affaires à la fin du 3ème trimestre 2012-2013 - Présentation commentée	30.04.2013
Résultats semestriels 2012-2013 - Présentation	20.02.2013
Chiffre d'affaires à la fin du 1er semestre 2012-2013 - Présentation commentée	05.02.2013
Assemblée Générale du 12 décembre 2012 - Présentation	14.12.2012
Chiffre d'affaires à la fin du 1er trimestre 2012-2013 - Présentation	06.11.2012
Chiffre d'affaires à la fin du 1er trimestre 2012-2013 - Présentation commentée	06.11.2012
Résultats annuels 2011-2012 - Présentation	10.10.2012
Chiffre d'affaires annuel 2011-2012 - Présentation commentée	01.08.2012
ASSEMBLEE GENERALE	
Assemblée Générale du 12 décembre 2012 : résultats du vote des résolutions	20.12.2012
Avis de convocation	26.11.2012
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	26.11.2012
Résolutions 2011-2012	07.11.2012
Avis de réunion	07.11.2012
Formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration	07.11.2012
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau	07.11.2012
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	
Document d'information annuel - exercice 2011-2012	05.11.2012

OPERATIONS SUR TITRES

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

02.08.2013
15.07.2013
10.06.2013
14.05.2013
11.04.2013
11.03.2013
12.02.2013
11.01.2013
11.12.2012
13.11.2012
12.10.2012
07.09.2012
02.08.2012
05.07.2012

Bilan annuel du contrat de liquidité au 30 juin 2013	04.07.2013
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2012	04.01.2013
Descriptif du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2012	13.12.2012
Bilan annuel du contrat de liquidité au 30 juin 2012	05.07.2012

DIVERS

Dossier de candidature au Comité Consultatif des Actionnaires	30.10.2012
---	------------

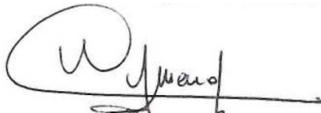
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, des auditeurs et des membres de leur réseau

En euros	30.06.13			30.06.12		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
Commissariat aux Comptes						
Vilmorin & Cie	176 612	35 057	211 669	142 720	34 918	177 638
Filiales intégrées globalement	825 298	18 000	843 298	800 411	24 417	824 828
Autres prestations						
Juridiques, fiscales, sociales	372 193	0	372 193	303260	-	303 260
Total	1 374 103	53 057	1 427 160	1 246 391	59 335	1 305 726

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 30 octobre 2013



Philippe AYMARD
Président Directeur Général